



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

22^e séance plénière
Samedi 2 octobre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne d'abord la parole au Vice-Premier Ministre du Swaziland, S. E. M. Arthur Khoza.

M. Khoza (Swaziland) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, en tant que représentant de S. M. le Roi du Swaziland. Au nom de S. M. le Roi Mswati III, du Gouvernement et de toute la nation swazis, je transmets les chaleureuses félicitations et les meilleurs vœux du Royaume du Swaziland à tous nos collègues Membres de l'ONU.

Monsieur le Président, le Royaume du Swaziland vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous sommes très fiers qu'un de nos frères de l'Afrique australe ait été élu à ce poste difficile et nous sommes certains que grâce à vos talents et à votre expérience de diplomate, vous saurez guider l'Assemblée et mener ses débats à une heureuse conclusion.

Nous souhaitons également féliciter votre prédécesseur, M. Didier Opertti, qui a dirigé de manière remarquable les

travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

Nous nous réunissons à un moment où l'ONU se trouve confrontée à de grands défis. Les Membres doivent s'atteler à plusieurs questions concernant la structure de l'Organisation et l'ampleur des opérations que nous décidons d'entreprendre. Le Royaume du Swaziland estime que nous avons la chance en effet d'avoir en ce moment un Secrétaire général qui inspire un tel respect universel et qui fasse preuve de la détermination, de l'enthousiasme et de l'autorité nécessaires pour tracer la voie vers l'avenir. Nous demandons au Secrétaire général ainsi qu'au personnel de l'ONU de poursuivre leur travail remarquable au service de tous les États Membres.

Le Royaume du Swaziland estime que le Secrétaire général et son personnel pourront être mieux épaulés si nous continuons de nous engager à honorer nos obligations financières de manière ponctuelle et intégrale. Nous demandons à tous les Membres de s'acquitter de leurs obligations afin que l'Organisation dispose des ressources suffisantes pour être en mesure d'accomplir ses activités dont la portée ne cesse de s'étendre et pour satisfaire les attentes de chacun.

Le Royaume du Swaziland est heureux de souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation : les États des Tonga, de Nauru et de Kiribati. Leur admission à l'Organisation est une nouvelle confirmation du respect que nous portons aux principes d'universalité et de

représentation, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte fondatrice des Nations Unies.

Tout en se félicitant de la venue de ces nouveaux Membres, le Royaume du Swaziland a conscience que le principe d'universalité n'est pas appliqué de manière égale à d'autres peuples qui se sentent exclus des activités de l'Organisation. Je pense aux 22 millions de personnes vivant dans la République de Chine à Taiwan, qui s'estiment privés de leur droit de représentation au sein de l'ONU. Le Gouvernement et le peuple de la République de Chine à Taiwan ont manifesté leur détermination de contribuer activement au développement et à la paix dans le monde et ils ont montré qu'ils en avaient la capacité en envoyant des secours à la suite de catastrophes et en appuyant le développement d'un grand nombre de pays et de régions. Il ne fait aucun doute que la République de Chine à Taiwan est une nation éprise de paix et un pays extrêmement développé dans les domaines économique, social et politique.

Pour le Royaume du Swaziland, la paix et la sécurité internationales, ainsi que le développement équitable de l'humanité tout entière, ne peuvent être réalisés qu'en intégrant tous les peuples du monde dans la seule Organisation réellement mondiale au service du développement. C'est pourquoi nous appuyons l'appel émanant d'un nombre croissant d'États Membres qui demandent que l'Assemblée générale crée un groupe de travail pour examiner la situation unique de la République de Chine à Taiwan et pour veiller à ce que le droit fondamental de ses 22 millions d'habitants de participer aux activités de l'ONU soit pleinement respecté. Nous reconnaissons, comme cela a été le cas dans d'autres pays, que la question de la réunification incombe au peuple chinois lui-même.

L'histoire du XXe siècle aura apporté de l'eau au moulin de ceux qui pensent que l'homme n'est apparemment — et curieusement — pas capable de vivre en paix avec ses voisins, ni en harmonie avec la nature et son environnement. Malgré les nombreux progrès remarquables de ces 99 dernières années, notamment l'effondrement du colonialisme idéologique et politique, et dans les domaines technologique, scientifique et médical, ce sera aux guerres mondiales, à la dégradation de l'environnement et à l'émergence de pandémies mondiales qu'en dernière analyse ce siècle sera associé.

Le Royaume du Swaziland estime que la promotion d'une paix et d'une sécurité internationales durables doit être absolument prioritaire pour l'ONU car il est clair que notre objectif collectif de relèvement du niveau de vie de

nos populations n'est réalisable que dans des conditions de stabilité mondiale et d'harmonie entre les nations.

On reconnaît depuis longtemps que la principale menace à la paix mondiale réside dans la prolifération des armes de destruction massive. Notre incapacité d'obtenir jusqu'à présent, au niveau de l'Organisation, un véritable engagement de la part de tous les Membres en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaire a eu la conséquence suivante : nous entrons dans le nouveau millénaire avec la même menace planant sur les relations internationales, dans tous les domaines.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont conçus comme des premières étapes essentielles vers un monde à l'abri du danger posé par ces armes. Nous avons manifestement besoin de trouver un moyen de renforcer le régime de non-prolifération et d'empêcher, également, que les armes classiques et les mines antipersonnel ne parviennent dans les zones de conflit.

Aussi, le Royaume du Swaziland demande à la Conférence du désarmement de mettre en oeuvre la proposition du Mouvement des pays non alignés en créant, à titre absolument prioritaire, un comité spécial chargé d'entamer les négociations sur un programme d'élimination complète des armements nucléaires, avec un calendrier précis. Nous exhortons également les pays dotés de l'arme nucléaire de respecter fidèlement tant la lettre que l'esprit de tous les accords sur la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire.

Si les risques de conflagration mondiale ont diminué depuis la fin de la guerre froide, en revanche de multiples conflits internes et troubles transfrontaliers ont surgi pour diverses raisons, notamment les différends ethniques et religieux. Le Royaume du Swaziland estime que face à la multiplication des crises internes et transfrontalières et aux risques d'escalades incontrôlées, l'ONU doit mettre l'accent sur l'introduction d'un mécanisme efficace de diplomatie préventive. C'est ce à quoi s'emploient les organisations régionales auxquelles appartient le Royaume du Swaziland, à savoir : le marché commun des pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous estimons que, tout en reconnaissant la responsabilité globale de l'ONU en matière de paix mondiale, les organisations régionales doivent montrer l'exemple en tant que pièces maîtresses de la future stabilité et d'une coopération de plus en plus étroite.

Dans les relations internationales, l'année écoulée a été un amalgame de progrès dans certaines zones de conflits anciens et de statu quo ou d'apparition de nouvelles crises dans de nombreuses autres. L'ONU s'est à juste titre employée, à un plus ou moins grand degré, à contribuer au règlement de chacune de ces situations et le Royaume du Swaziland applaudit à ses efforts ainsi qu'à ceux de tous ceux qui ont joué un rôle semblable.

Le Royaume du Swaziland reconnaît que la situation entre Israéliens et Palestiniens a récemment progressé vers une application de l'accord de paix de Wye River. C'est là un des pas les plus encourageants vers une paix durable dans la région du Moyen-Orient et nous applaudissons au courage et à la détermination dont ont fait preuve les dirigeants des deux parties pour parvenir à cet objectif.

La crise en ex-Yougoslavie au début de l'année nous a gravement préoccupés, étant donné, en particulier, la menace d'une expansion du conflit à d'autres États des Balkans. Nous prions pour que la relative stabilité qui vient d'être rétablie se mue en une paix durable dans cette région troublée et pour que les aspirations de la population soient la force directrice de tout régime politique à long terme.

Au Timor oriental, nous avons assisté avec inquiétude, aux événements qui ont suivi le référendum sur l'indépendance et nous appuyons totalement la décision de l'ONU d'accéder à la requête du Gouvernement indonésien en ce qui concerne le déploiement urgent d'une force de maintien de la paix. Nous demandons à toutes les parties concernées de rétablir le calme et de respecter les souhaits exprimés par la population timoraise pour son avenir.

C'est avec une préoccupation égale que nous avons été témoins du revers que vient apparemment d'enregistrer le processus de paix en Irlande du Nord. Nous appuyons les efforts des Gouvernements britannique et irlandais en vue de créer les bonnes conditions de confiance permettant au peuple d'Irlande du Nord de décider lui-même de son futur. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à redécouvrir l'esprit de compromis et de réconciliation qui caractérisait à l'origine l'Accord du vendredi saint.

Plus près de nous, sur notre continent africain, l'année écoulée nous a incités à quelque optimisme dans un certain nombre de domaines; mais dans d'autres, c'est hélas toujours plus ou moins la même situation.

Nous accueillons avec grand soulagement la signature de l'Accord de paix entre les factions belligérantes de la

Sierra Leone et nous demandons aux deux parties de respecter les conditions du règlement pour que leur peuple puisse profiter des dividendes de la paix après tant d'années de souffrances et de sous-développement.

Le différend transfrontalier qui se poursuit entre l'Éthiopie et l'Érythrée suscite l'inquiétude dans toute la corne de l'Afrique et nous applaudissons à la décision prise par les deux pays d'accepter les efforts de médiation déployés par l'ONU et l'OUA. Nous prions pour que cette initiative de bon sens conduise à un règlement pacifique de la crise.

La signature récente d'un Accord par toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo nous a tous, dans la région, conduits à reprendre courage. Nous espérons que tous les signataires respecteront leurs engagements quant aux clauses du cessez-le-feu et qu'un règlement durable permettant au peuple congolais de jouir de la paix et de donner enfin la pleine mesure de son potentiel pourra être trouvé. Ce dernier succès est encore plus encourageant pour les pays de la région de la SADC, comme le nôtre, car il a été obtenu grâce aux efforts conjugués d'un certain nombre d'États membres de la SADC. Dans le même ordre d'idées, un regain de tensions entre deux de nos membres, l'Angola et la Zambie, a pu être désamorcé avant une possible escalade vers la crise.

Ces deux situations montrent que nos États membres acceptent le principe d'assumer la responsabilité du règlement des difficultés régionales par nos propres moyens. Bien sûr, cela ne nous empêche nullement d'accueillir avec satisfaction la participation de ceux qui, comme l'OUA, l'ONU et divers pays peuvent se proposer de nous aider, particulièrement au niveau de la formation et du soutien matériel et financier. Mais nous croyons fermement au principe que les problèmes africains exigent des solutions africaines et nous sommes résolus à trouver les moyens et les mécanismes pour respecter ce principe.

En ce qui concerne l'aspect négatif, deux crises subsistent actuellement sur le continent, qui ont des effets particulièrement néfastes sur la vie des populations concernées et qui, à notre avis, requièrent d'urgence l'attention de l'ONU.

La première a trait à la détérioration de la situation en Angola, où la paix semble toujours aussi lointaine. Nous appelons les dirigeants de l'UNITA à respecter les clauses du Protocole de Lusaka et à admettre qu'il doit être utilisé comme point de départ dans la recherche d'une paix durable et d'une réconciliation nationale. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de

soutenir les efforts de la SADC et de tous ceux d'entre nous qui cherchons à mettre un terme aux souffrances du peuple angolais.

Bien que présentant des caractéristiques différentes, la situation en Somalie n'en a pas moins les mêmes effets douloureux sur les populations de cet infortuné pays. La réalité est que la division et l'absence d'un quelconque pouvoir central légitime dans leur pays ont privé les Somaliens non seulement de la paix et d'une possibilité de développement, mais de la possibilité de se faire entendre dans les instances internationales.

Le moment est assurément venu pour l'ONU de s'engager véritablement à trouver une solution à la crise de la Somalie, à l'instar des efforts et des ressources énormes consacrés actuellement à des situations de conflit dans d'autres régions du monde. L'avenir du peuple somalien mérite la même préoccupation et le même respect que ceux accordés aux autres peuples du monde qui bénéficient peut-être d'une plus grande reconnaissance sur le plan international et disposent de plus de ressources.

Les défis complexes auxquels fait face le monde actuel confèrent une plus grande importance et une plus grande urgence aux initiatives visant à réformer l'Organisation. Le Royaume du Swaziland estime que ces réformes sont indispensables si l'ONU veut conserver sa crédibilité et son autorité dans le monde, lesquelles sont indispensables à son fonctionnement.

L'histoire récente a montré clairement que les mécanismes traditionnels pour l'harmonisation des relations internationales et le règlement des conflits dans le monde, en particulier, ne sont plus efficaces et l'ONU court véritablement le risque de perdre la confiance des États Membres dans ces domaines.

Nous devrions avoir pour objectif de transformer l'Organisation en une structure qui soit véritablement représentative de tous les États Membres et qui soit transparente et efficace dans son fonctionnement, et ce conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte.

Nous estimons qu'il nous faudrait en priorité atteindre l'équilibre dans la représentation au sein des principaux organes de l'ONU. Le Conseil de sécurité, pour ne citer que cet exemple particulier, a besoin d'être réformé afin qu'on puisse renforcer sa légitimité. Sa composition doit refléter la pluralité et la diversité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte dûment des

changements géopolitiques profonds qui ont marqué l'histoire récente.

Le Royaume du Swaziland réitère son plein appui aux vues exprimées par les pays d'Afrique sur la réforme du Conseil de sécurité, à savoir deux sièges permanents pour le continent sur la base d'une rotation et trois sièges non permanents, et un réexamen de l'exercice du droit de veto.

C'est un fait que la majorité des États Membres s'accordent sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et que tous conviennent que cela est urgent. Jusqu'à présent, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner cette question d'une importance capitale n'a fait que peu de progrès. Nous sommes préoccupés par cette absence de progrès et nous exhortons le Groupe de travail à surmonter tous les obstacles pour parvenir à adopter une résolution qui satisferait aux exigences de justice et d'urgence des États Membres.

Pour en venir maintenant à la question de l'Assemblée du millénaire, qui se tiendra l'année prochaine, le Royaume du Swaziland est encouragé par le consensus qui se dessine parmi les États Membres sur le besoin d'exprimer une vision pour la communauté internationale, en l'an 2000.

Nous appuyons le thème du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle, et les sous-thèmes proposés pour l'Assemblée du millénaire. Parmi ceux-ci, nous pensons que les sous-thèmes étroitement liés à la paix et à la sécurité, d'une part et ceux du développement et de l'élimination de la pauvreté, d'autre part sont hautement prioritaires dans le contexte général.

La stabilité mondiale à l'avenir dépendra de la capacité des gouvernements nationaux à imprimer un élan plus grand au développement économique, à créer plus d'emplois et à améliorer la qualité des services sociaux, tels que la santé et l'éducation.

Nous pensons qu'on ne peut parvenir à éliminer la pauvreté qu'en encourageant et en accélérant le rythme de la croissance et de l'expansion économique parmi les pays en développement. Il ne peut y avoir de doute que pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de l'appui du reste de la communauté internationale et cet appui pourrait être mieux coordonné par l'ONU.

Le concept de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie est un facteur déterminant pour atteindre l'objectif de l'élimination de la pauvreté que nous nous sommes fixés. La conclusion des Négociations d'Uruguay

contenait, d'une part, une promesse d'énormes opportunités d'échanges dans le commerce et la circulation des biens et des services, mais d'autre part, une menace pour les économies fragiles des pays qui ne s'étaient pas suffisamment préparés à tirer pleinement profit de cette situation.

Le continent africain, en particulier, continue de faire face à de nombreux problèmes, alors que nous nous efforçons de nous adapter au nouvel ordre mondial. Beaucoup parmi nous ont entrepris de pénibles réformes des structures existantes pour répondre aux exigences de la mondialisation et de la libéralisation. La mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, souvent sur les recommandations des institutions de Bretton Woods, a des effets préjudiciables sur le bien-être social des populations de beaucoup de pays africains, avec des répercussions terribles sur la qualité de la vie de nos populations. On peut voir les conséquences de ces effets dans de nombreux pays où la réduction des crédits alloués aux programmes sociaux a conduit à l'accroissement des tensions et à l'instabilité interne.

Manifestement, la mondialisation et la libéralisation sont des concepts très louables. Elles constituent indubitablement la clé d'un avenir meilleur sur le plan économique, marqué par l'égalité entre tous les pays. Mais nous estimons qu'elles doivent prendre en considération les inégalités qui existent entre les pays dès le départ : que certains d'entre eux sont mieux préparés que les autres pour profiter entièrement des avantages qu'elles offrent et beaucoup de nos pays perdent tout espoir de rattraper leur retard. Nous constatons actuellement que les États sont en train de perdre leur souveraineté face aux compagnies multinationales. Le véritable pouvoir économique est actuellement détenu par un nombre toujours plus restreint de personnes, et les pays en développement se trouvent de plus en plus marginalisés. Les conflits sociaux s'intensifient alors que les travailleurs perdent leur emploi et que les capitaux et les taux de change des monnaies sont fixés ailleurs.

Les pays en développement ne peuvent pas faire comme si la mondialisation n'existait pas, mais nous souhaiterions qu'elle ait un visage plus humain, qu'elle puisse reconnaître les inégalités fondamentales entre les nations riches et les nations pauvres du monde, en tenir compte et faire certaines concessions pour nous donner l'occasion de tirer profit des opportunités qu'elle offre, en temps voulu.

Pour sa part, le Royaume du Swaziland poursuit avec dynamisme ses réformes politiques, économiques, sociales et institutionnelles, réformes qui auront un effet considérable sur tous les aspects de la vie nationale, conformément aux espérances du peuple swazi lui-même.

Cette année, nous avons lancé la stratégie de développement national, un programme à long terme, à partir d'une idée conçue et menée par le peuple, qui définit un cadre pour les priorités de l'action gouvernementale au cours des 25 prochaines années. Le but principal de la stratégie est de parvenir à améliorer sensiblement le niveau de vie de tous les Swazis, en mettant un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté dans notre société. Notre priorité, c'est de créer des conditions d'un développement économique vigoureux et d'une augmentation de nos capacités à offrir à notre peuple un haut niveau de développement humain.

C'est sur ce projet à long terme que s'étaient deux programmes d'action gouvernementale à court et à moyen terme, qui ont été établis selon un calendrier et dont on jugera entièrement la réussite sur la base des résultats obtenus.

L'agenda pour la réforme économique et sociale est un instrument de mesure des résultats de la gestion qui cerne les domaines d'action prioritaires et qui met la performance gouvernementale sous haute surveillance populaire, et le programme de gestion étatique est conçu de manière à améliorer la qualité de la prestation de services et les coûts et l'efficacité du secteur public. Nous pensons que ces initiatives, répondant au souhait profond des populations, créeront de bonnes conditions pour nous permettre de prospérer et d'atteindre nos objectifs de développement humain.

Nous avons énormément apprécié l'appui de l'ONU dans l'élaboration de la stratégie. La stratégie pour le développement national devrait, désormais constituer la cible prioritaire de tous les programmes d'appui des institutions spécialisées de l'ONU. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi, pour tous les programmes des institutions financières pour le développement. Nous partageons les préoccupations de bon nombre d'autres États Membres du monde en développement, qui estiment que trop souvent les choix faits par ces institutions en matière d'aide ne correspondent pas aux souhaits du pays concerné et que le processus de conception et d'approbation des projets est d'une lenteur désespérante. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales pour établir des projets qui soient conformes aux souhaits de notre propre peuple, et selon un calendrier qui corresponde à notre désir d'une mise en oeuvre rapide.

En 1996, le Royaume du Swaziland a entrepris une révision de sa Constitution en créant une commission qui était chargée de recueillir les opinions de tous les Swazis sur tous les aspects de la Constitution actuelle. Nous avons

tenu l'Assemblée générale pleinement informée de l'évolution des travaux de cette commission chaque année, et j'ai le plaisir d'annoncer que les recommandations du peuple sur la Constitution seront présentées à la nation à la fin de cette année. On procédera ensuite à la rédaction de ces recommandations dans un document officiel qui sera confirmé par la population elle-même, avant sa ratification finale.

Tout au long du processus de révision de la Constitution, nous avons toujours eu pour principe d'impliquer tous les Swazis dans la préparation de ce qui sera le document constitutif du Royaume. Tout au long de notre histoire, nous avons toujours eu pour principe de consulter notre peuple sur toutes les questions importantes et c'est ce qui nous a aidés à maintenir la paix et la stabilité que nous avons toujours eu le bonheur de connaître.

J'ai longuement parlé des efforts que nous consentons au Royaume de Swaziland en vue d'améliorer la vie de notre peuple. Et pourtant, tous nos plans et toutes nos bonnes intentions sont vains devant le danger qui menace notre nation. Je parle, bien entendu, de la crise du VIH/sida, qui a déjà de graves conséquences sur la vie de nombreuses familles swazies et qui compromet tous nos espoirs d'un avenir de prospérité et de sécurité pour tout notre peuple. Nous devons admettre que le Royaume du Swaziland a l'un des taux les plus élevés au monde d'infection par le VIH et nos hôpitaux et cliniques sont de ce fait surchargés. Nous n'épargnons aucun effort pour endiguer la propagation de cette maladie mortelle. Mais c'est une lutte acharnée qui exige que nous suscitions un changement radical des comportements et des mentalités.

Notre souci principal est de promouvoir une prise de conscience du danger et des mesures préventives disponibles. Nos ressources sont limitées et nous avons besoin du soutien continu de la communauté internationale dans les efforts que nous déployons pour inverser cette tendance néfaste. Cet appel a été lancé à maintes reprises lors de la onzième Conférence internationale sur le sida et les MST en Afrique, qui s'est tenue récemment à Lusaka. Nous nous associons aux autres États Membres qui sont dans une situation similaire et qui ont lancé un appel aux Nations Unies pour qu'elles coordonnent une réponse internationale à cette crise. L'avenir même de notre nation, et celui de bien d'autres, dépend de la décision que prendront ceux qui ont les ressources techniques et financières d'unir ou pas leurs forces aux nôtres pour inverser cette tendance fatale.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de Leurs Majestés, du Gouvernement et de toute la nation swazie au Programme des Nations

Unies pour le développement et à toutes ses institutions soeurs, pour les nombreux programmes d'assistance qu'ils ont entrepris au Royaume de Swaziland depuis notre indépendance.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, la seule véritable Organisation mondiale pour le développement, demeure le seul espoir de relever les défis nombreux et complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Malgré les revers et les obstacles dans la réalisation de nos objectifs communs, le monde connaîtrait sans nul doute bien plus de troubles sans les efforts combinés de nous tous ici présents.

Le Royaume du Swaziland est donc fier de réaffirmer son attachement aux principes et idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies et nous prions Dieu le Tout-Puissant de veiller sur nous et de nous guider dans les moments éprouvants qui attendent l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, S. E. M. Ralph Maraj.

M. Maraj (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette dernière session de l'Assemblée générale du XXe siècle et je voudrais vous assurer de la pleine coopération de la délégation de la Trinité-et-Tobago dans l'exercice des fonctions qui vous ont été confiées par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, de l'Uruguay, pour la manière très compétente et remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Tout gouvernement n'a qu'un seul véritable objectif, celui de servir le peuple, d'assurer sa protection et d'améliorer sa qualité de vie. Soucieuses de leurs propres intérêts, les nations s'unissent de même à cette fin en essayant de créer un monde meilleur, un monde où leurs propres citoyens peuvent être en relation avec d'autres et tirer profit de ces relations dans la quête de leur épanouissement. Tant au niveau national qu'au niveau international, l'être humain est censé être au coeur de l'objectif, des processus et des politiques de la gouvernance. La raison d'être de la civilisation démocratique est de créer les conditions qui donnent à l'individu l'occasion de s'épanouir.

Nous devons juger nos nations et notre monde à la lumière de cette intention initiale alors que nous nous rapprochons du XXIe siècle.

La situation actuelle dans le monde montre que beaucoup de choses vont mal. Les modèles économiques du siècle ne sont pas parvenus à créer la justice économique et sociale. La planification centrale du communisme a été désastreuse, elle a étouffé le développement humain et freiné l'initiative et les libertés et a engendré des régimes autoritaires tyranniques. Le Grand Gouvernement de l'ère du centre-gauche était incompétent et bureaucratique, tuant toute initiative d'entreprise et engendrant un syndrome de dépendance, et n'a pas joué parfaitement son rôle d'acteur social et économique principal. Nous sommes maintenant à l'ère du marché, de la déréglementation et de la disparition des frontières, et la question se pose toujours : qu'avons-nous accompli?

En cette fin de siècle, 1,3 milliard de personnes se trouvent dans la catégorie des pauvres, qui gagnent moins d'un dollar par jour. Plus de 880 millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé, 2,6 milliards n'ont pas accès aux services d'assainissement de base et 1,5 milliard ont une espérance de vie qui ne dépasse pas 60 ans. Le nombre de personnes souffrant de la malnutrition s'élève à 840 millions, dont près de 20 % sont des enfants. Le plus tragique en cette fin de siècle, c'est que 70 % des pauvres du monde sont des femmes. De 1990 à 1997, le nombre de personnes atteintes du VIH/sida a plus que doublé, majoritairement dans les pays en développement.

L'ironie du sort est que dans ce monde où l'information est si valorisée, près de 75 millions de personnes sont analphabètes, dont la majorité se trouvent dans le monde en développement. Outre le problème de l'analphabétisme, le système éducatif dans la plupart des pays en développement forme des jeunes non qualifiés et incapables de trouver un emploi.

Cinq milliards sur une population mondiale de 6 milliards d'habitants vivent dans le monde en développement mais la plupart des ressources sont concentrées dans les pays développés. Vingt pour cent des pays les plus riches se partagent 86 % du produit intérieur brut du monde, 82 % des exportations de biens et de services et 68 % des investissements directs étrangers.

S'il fallait illustrer les inégalités existantes et la façon dont les êtres humains sont marginalisés en cette fin du XXe siècle, nous pourrions souligner ce qui suit : les avoirs des trois personnes les plus riches dépassent le produit na-

tional brut combiné de l'ensemble des pays les moins développés, les avoirs des 200 personnes les plus riches dépassent le revenu combiné de 41 % de la population mondiale et une contribution annuelle de 1 % de la richesse des 200 personnes les plus riches pourrait fournir un accès universel à l'éducation de base pour tous.

Il y a un aspect encore plus sombre dans ce tableau. Nous constatons que très souvent au cours de l'histoire, et notamment de ce siècle, l'individu dans la société est victime des forces politiques et économiques qui le dépassent. Il continue de souffrir des conséquences horribles de l'intolérance ethnique, culturelle et religieuse. Ce sont l'individu et la famille qui continuent de souffrir le plus des effets dévastateurs des guerres, génocides et actes de nettoyage ethnique.

Durant ce siècle, nous avons connu la tragédie de deux guerres mondiales qui ont fait tant de victimes, engendré la séparation de tant de familles et suscité le désespoir chez tant de personnes. Nous avons vu l'indicible misère humaine et la douleur de l'holocauste, les injustices et souffrances de l'apartheid et la brutalité de régimes qui ont commis des actes tellement horribles contre leurs citoyens. Tout au long du siècle, nous avons été choqués par les images et informations sur les réalités vécues par les victimes d'horreurs en Europe, au Cambodge, au Rwanda, en Bosnie et en ex-Yougoslavie, pour ne citer que quelques exemples. Nous avons compris que les progrès scientifiques et technologiques destinés au bien de l'humanité peuvent hélas être transformés en objets diaboliques au service de la destruction de l'humanité.

Il reste qu'au milieu de tous les faits sombres du XXe siècle, il existe l'espoir de voir ces maux heurter la conscience de la communauté internationale afin que celle-ci renforce la primauté du droit, réponde aux situations telles que celles-ci et assure le respect de droits humains fondamentaux.

C'est grâce à cette prise de conscience que nous avons aujourd'hui l'instrument le plus récent, le Statut de la Cour pénale internationale. Ce Statut résulte d'un appel fait en 1989 par M. Arthur N. R. Robinson, Président de la République de la Trinité-et-Tobago, à la communauté internationale pour susciter un regain d'intérêt sur la question de la création d'une juridiction pénale internationale chargée de traiter des atrocités et des crimes associés au trafic illicite de drogue, qui affectent considérablement la capacité d'un gouvernement à répondre aux besoins fondamentaux de ses citoyens.

Outre la création de la Cour, le fait que les Nations Unies ont progressé dans le domaine des droits humains est source d'espoir. Il y a eu l'adoption de divers instruments tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui garantissent les droits de l'homme fondamentaux, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ces instruments reflètent les engagements et obligations de la communauté internationale en vue d'améliorer la qualité de vie de l'individu pour toutes les catégories sociales. Mais nous ne devons pas nous contenter de souscrire en paroles aux principes consacrés dans les instruments internationaux que nous avons adoptés. Nous n'avons que trop tendance à le faire. Nous devons maintenant prendre des mesures concrètes.

Un des plus grands écrivains du monde moderne, Albert Camus, affirmait que

«Chaque génération se voit probablement comme si elle devait refaire le monde. La mienne sait que sa tâche ne sera pas simplement de refaire le monde. Sa tâche sera plus grande : empêcher le monde de se détruire.»

Il ne fait pas de doute que la tâche en ce nouveau siècle est d'empêcher le monde de se détruire, et la question est d'identifier l'arrangement économique qui assurera ce salut. Ce n'est pas un arrangement bénéficiant à certains et marginalisant la majorité. Personne ne sera à l'abri de la catastrophe inhérente à une telle situation. Les maladies, le terrorisme, le trafic de drogues, l'exploitation de l'homme, le travail des enfants et les catastrophes écologiques continueront d'exister dans un monde sans justice socioéconomique. Aucune forteresse, qu'elle soit économique ou militaire, ne pourra assurer l'isolement d'un pays des effets d'une telle situation. Certains pourraient ne pas l'aimer et certains ont tendance à l'oublier, mais le monde dans lequel nous vivons est un et nous partageons la même planète. Nous devrions tirer des enseignements de la nature elle-même, dont les vents chauds venant du Sahara en Afrique, deviennent des ouragans dans leur course à travers l'Atlantique, et finissent par dévaster des pays aussi éloignés que les Caraïbes et l'Amérique du Nord, centrale et du Sud.

En cette ère de mondialisation, nous avons d'excellentes opportunités pour mettre en place des structures internationales nouvelles et novatrices, assurant des solutions mondiales en vue de la sécurité sociale, économique et cul-

turelle de l'individu. La réunion, cette année à Seattle, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Sommet du Sud, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale chargées du suivi du Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur la femme, et l'Assemblée du millénaire de l'an prochain offrent des occasions idéales à la communauté internationale pour réagir à cette nouvelle crise de l'humanité.

À la prochaine réunion de l'OMC, à Seattle, l'on devra reconnaître que, dans le cadre des Négociations d'Uruguay, nombre de mesures censées être mises en place dans le nouveau système mondial commercial n'ont pas été concrétisées. Donner plein effet à ces questions doit donc constituer une priorité dans toute nouvelle série de négociations de l'OMC. En d'autres termes, appliquer les engagements déjà pris doit être prioritaire.

Dans ce processus, nous devons reconnaître qu'une catégorie d'États font face à des inconvénients particuliers liés aux actions de la communauté internationale : ce sont les petits États vulnérables, dont les États de la région des Caraïbes constituent une grande partie. Pour ces pays, il est absolument crucial de maintenir les dispositions d'un traitement particulier et différentiel dans l'Accord actuel de l'OMC.

La libéralisation du commerce international, dans le cadre des dispositions de l'OMC, est une force dynamique pour accélérer la croissance et le développement. Le défi pour la prochaine Conférence ministérielle est d'assurer des progrès en vue d'un système commercial international ouvert, libre et juste, assurant une répartition équitable des avantages. Les pays développés doivent s'engager de façon claire à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement pour leur permettre d'atteindre des niveaux soutenus de développement économique. L'absence de lien entre les développements à l'OMC et le processus de développement au niveau national dans les pays en développement doit être corrigée. Le système réglementaire de l'OMC visant à promouvoir un commerce libre et équitable doit s'en tenir à cela. L'idée d'une compétition ouverte à tous est un mythe dangereux et si elle demeure, elle conduira à une paupérisation accrue de centaines de millions de personnes dans le monde.

Les politiques développées et encouragées par les institutions financières et monétaires internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) doivent avoir pour but ultime la transformation des sociétés en vue de réaliser un niveau supérieur d'équité et de justice sociales dans l'économie mondiale. La Banque

mondiale et le FMI doivent appliquer des critères plus larges que le revenu par habitant lorsqu'il s'agit de finances et d'aide au développement, compte tenu de notre vulnérabilité aux turbulences économiques extérieures et aux catastrophes naturelles.

Nous sommes réconfortés par la mission ministérielle du Commonwealth sur les petits États insulaires entreprise par les chefs de gouvernement en juillet 1998, mission qui a été très fructueuse et qui a permis de créer un groupe de travail conjoint Commonwealth/Banque mondiale. La Banque mondiale élabore actuellement une stratégie qui, nous l'espérons, sera approuvée par le Conseil des Administrateurs, pour réorienter son aide aux petits États sur la base d'une évaluation de leur vulnérabilité, de leurs contraintes et de leurs besoins. Les autres institutions financières doivent prendre des initiatives analogues. La gouvernance des intervenants supranationaux mondiaux doit donc être réinventée, avec comme impératifs le développement humain et l'équité.

Un nouveau partenariat entre les pays en développement et les institutions financières et le monde développé doit s'établir pour que le financement du développement devienne plus sûr et plus prévisible. Le fondement économique consistant à prescrire un ajustement structurel reste contestable du point de vue de son potentiel à assurer une croissance économique soutenue à long terme. L'architecture financière internationale doit donc être compatible avec le véritable développement et le compléter.

Les gouvernements nationaux ne peuvent pas être exemptés de leurs responsabilités. Trop de pays dans le monde ont pour problème majeur les imperfections de leurs propres gouvernements. Beaucoup parlent de marginalisation alors qu'ils aliènent eux-mêmes leurs propres populations, et certains se plaignent de la pauvreté mondiale alors qu'ils paupérisent leurs propres citoyens à travers leurs propres insuffisances. Nous ne pouvons appeler à une réforme sans nous réformer nous-mêmes. Est-ce que nous plaçons tous notre population au centre de la gouvernance? Utilisons-nous nos ressources au bénéfice des populations qui nous ont élus pour les servir. Nous avons la responsabilité de réinventer la gouvernance chez nous dans le cadre de la transformation mondiale que nous exigeons.

Le problème majeur qui se posera aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle est de savoir si l'ONU deviendra une Organisation capable de s'attaquer avec efficacité à toutes les formes d'injustices dont sont victimes les êtres humains. Nous nous rappelons,

Monsieur le Président, ce que vous avez dit dans votre déclaration d'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale :

«Les aspirations et espoirs des peuples du monde visent haut pour l'avenir. Ils aspirent à un monde pacifique, humain et prospère pour tous. Sans l'Organisation des Nations Unies, ce monde ouvert à tous, dirigé par des leaders qui inspirent de leur exemple, ne peut voir le jour.» (A/54/PV.1)

Trinité-et-Tobago est déterminée à oeuvrer avec d'autres pays du monde dans le cadre des Nations Unies pour façonner une civilisation mondiale qui pourra, en dernière analyse, assurer son propre salut et sa propre protection. Nous pensons que la lutte pour la justice économique et sociale doit commencer par nous-mêmes et que la démocratie de chaque État doit être un processus permanent qui finira par mettre chaque individu à l'abri du besoin et lui permettra de s'épanouir tout en respectant les droits d'autrui.

À la Trinité-et-Tobago chacun compte, chaque vie est précieuse. C'est la démarche que nous proposons aux Nations Unies. Toutes les nations sont importantes pour nous parce que chaque vie dans chaque pays est précieuse. Pour la Trinité-et-Tobago, l'ONU doit se rappeler qu'elle a été créée pour des êtres humains, des êtres de chair et de sang avec des rêves, des êtres qui souffrent et qui aspirent à la joie, les gens que l'on voit dans des voitures dans la rue, dans les maisons ou dans les taudis, qui endurent le froid ou la chaleur caniculaire, qui travaillent dans les champs ou dans des bureaux, des femmes qui accouchent dans des hôpitaux ou ailleurs, de véritables êtres, Monsieur le Président, qui ne vous verront peut-être jamais à cette tribune ou qui ne me verront jamais me tenant ici, et s'ils nous voient sur leur écran de télévision ils seront peut-être surpris et auront même du mal à croire que nous sommes ici pour eux.

N'est-il pas stupéfiant de voir comment les rituels et les cérémonies sont devenus des fins en soi et ont remplacé ou obscurci leurs objectifs réels. La Trinité-et-Tobago est réconfortée de constater que l'ONU est en passe de se redécouvrir? Elle demeure la seule Organisation où chaque individu peut être représenté et chaque voix entendue, et où chaque opinion ou idée peut être défendue. La Trinité-et-Tobago s'engage à oeuvrer de concert avec d'autres pays pour remettre cette Organisation aux gens, pour veiller qu'elle travaille parmi les gens, dans le cadre de nos efforts collectifs pour sauver le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe les délégations qu'il reste neuf orateurs inscrits sur ma liste pour ce matin. Puis-je donc rappeler une nouvelle fois aux orateurs qu'au paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 51/241, l'Assemblée générale a demandé aux représentants de bien vouloir faire en sorte que leurs interventions ne dépassent pas 20 minutes pour le débat général. J'exhorte les orateurs à respecter cette limite volontaire de 20 minutes pour que nous puissions achever nos travaux ce matin comme prévu.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères par intérim de la République islamique d'Afghanistan, S. E. M. Abdullah Abdullah.

M. Abdullah (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de joindre ma voix à celle des orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session, la dernière de ce siècle. Votre longue expérience des Nations Unies vous a sans doute bien préparé à ces hautes fonctions, et fera certainement de la transition séculaire un tremplin pour des entreprises futures encore plus fructueuses.

Alors que nous abordons le prochain siècle, la survie de l'ONU en tant qu'institution mondiale efficace est remise en cause. Est-ce pour elle l'aube d'une ère nouvelle? Ou plutôt un brillant coucher de soleil? De la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies, nous avons toujours placé nos espoirs dans le système des Nations Unies, en aspirant à un monde de paix régi par le droit et gouverné par la justice.

Toutefois, les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés — allant des questions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la croissance économique et le progrès social à une mondialisation digne de ce nom — ne sont pas encore toutes résolues et exigent une ferme volonté et certainement pas de simples mots.

Alors que le monde est en proie à diverses crises, nous devons poser certaines questions importantes et y répondre. Pourquoi les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sont-elles définies selon des critères variables et de façon sélective d'un endroit à l'autre? Pourquoi les États qui violent la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le principe de la non-ingérence, ne sont-ils pas traduits en justice? Pourquoi les instigateurs de nettoyage ethnique, les auteurs de génocide et de crimes

contre l'humanité ne sont-ils pas appréhendés? Pourquoi la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues est-elle si limitée? Enfin, quand l'apartheid entre les sexes prendra-t-il fin?

Nous sommes convaincus que ces crises et ces difficultés pourraient-être plus facilement réglées si l'ONU fonctionnait de la même manière qu'un État. Dans ce contexte, la Charte des Nations Unies est une référence explicite et claire définissant tous les droits et responsabilités des États Membres de l'Organisation.

L'avènement du nouveau millénaire, alors que s'achève le XXe siècle, doit être une occasion pour l'Organisation des Nations Unies de faire une pause et de dresser le bilan de ses gains et de ses pertes, de ses succès et de ses échecs depuis sa création. L'ONU ne peut s'engager véritablement dans le nouveau millénaire sans avoir réglé les questions en suspens, sans avoir dissipé les menaces qui continuent de peser sur le monde. L'une des questions demeurant à son ordre du jour — et sans doute prioritaire — et qui est bien loin d'être réglée a trait aux activités hégémoniques du Pakistan et à sa collusion avec les Taliban dans notre région.

L'occupation de territoires afghans par les Pakistanais et les Taliban constitue une violation très claire d'un principe fondamental du droit international, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Il s'agit donc là d'une agression transfrontalière. En outre, selon le rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1999/40, par. 18), les Taliban

«continuent d'appliquer des politiques incompatibles avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme que l'Afghanistan, en tant que partie aux principaux instruments internationaux dans ce domaine, est tenu de respecter.»

En outre, les Taliban ont commis de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont, notamment, des déportations forcées; le déplacement de centaines de milliers de personnes; l'éloignement forcé de milliers d'hommes de leur famille; l'incendie et la destruction de maisons et de villages entiers; la destruction systématique des structures agricoles et des systèmes d'irrigation, entraînant ainsi la perte de récoltes; l'exécution d'une politique de la terre brûlée. Cela a été particulièrement le cas, à grande échelle, dans les plaines Shamali, après la réunion du groupe des «six plus deux» qui a eu lieu le 19 juillet à Tachkent, et s'est reproduit cette semaine encore à Khojo Ghar, dans le nord-est de l'Afghanistan. Leur politique de génocide,

d'apartheid entre les sexes, de traite des femmes et des filles, de nettoyage ethnique, d'extermination religieuse et sectaire, d'interprétation rigide de la religion et leur recherche d'une solution militaire en disent long sur l'action des Taliban en Afghanistan. Ils continuent de s'en tenir à leurs programmes extrémistes et préconisent le terrorisme. L'augmentation de la production et du trafic de drogues, la «talibanisation» de la région et leur opposition à la communauté internationale n'ont rien perdu de leur intensité.

En bref, plus de 50 % de la population afghane a été en quelque sorte placée en maison d'arrêt et la population tout entière continue d'être terrorisée par les Taliban. La communauté internationale est profondément préoccupée et perturbée par les plans sinistres des Taliban.

La responsabilité des problèmes de l'Afghanistan — problèmes dont on parle depuis longtemps mais qui ne sont toujours pas résolus — incombe aux dirigeants pakistanais. Le Pakistan continue de se livrer à un chantage à la fois à l'arme nucléaire et aux armes classiques en Asie du Sud. La position de subordination de l'Afghanistan par rapport au Pakistan, du fait des Taliban, sape depuis longtemps le processus de paix. Le Pakistan reste fermement opposé à la formation d'un gouvernement pleinement représentatif et multiethnique en Afghanistan, insistant sur le fait que les Taliban ne doivent pas renoncer au pouvoir mais au contraire l'étendre. À cette fin, notamment, des milliers de militaires, de membres de forces paramilitaires, d'anciens officiers pakistanais et de «volontaires» des écoles religieuses pakistanaises ont été formés et envoyés en Afghanistan pour livrer ce que l'on a appelé un «jihad».

Les observations faites, le 30 juillet 1999, par l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, concernant la présence de milliers de ressortissants pakistanais armés se battant aux côtés des Taliban constituent un témoignage crédible.

À cet égard, l'article du brigadier à la retraite Usman Khalid, publié dans le journal pakistanais *The Frontier Post*, le 29 septembre 1999, il y a tout juste trois jours, énonce bien, sous la forme d'une confession audacieuse, le dilemme du Pakistan en matière de sécurité. Selon cet article,

«les forces armées du Pakistan n'ont cessé de jouer leur rôle de sauvegarde de la sécurité du pays [Pakistan]. Elles cherchent à entretenir la politique de dissuasion nucléaire du Pakistan, elles résistent aux pressions exercées en vue du retrait des moudjahidin du Cachemire et elles n'ont pas faibli dans le soutien qu'elles apportent aux Taliban d'Afghanistan. Tout

cela revêt une importance vitale pour la sécurité et la survie du Pakistan.»

En fait, ce sont l'intervention du Pakistan en Afghanistan, son appui aux Taliban et ses tentatives de justifier le refus des Taliban de se conformer à la volonté de la communauté internationale — notamment ses tentatives répréhensibles de faire reconnaître les Taliban — qui ont sapé la réputation du Pakistan et l'ont isolé politiquement. Ceux qui sont au courant de la situation en Afghanistan et de la détermination des Afghans à résister à toute domination étrangère sont perplexes face à la position pakistanaise.

Toutefois, malgré le «talibanisme» et l'intervention militaire massive du Pakistan en Afghanistan — qui sont tous deux des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire — nous sommes heureux de constater que l'ONU, après des années de scepticisme et d'illusions, semble, sans doute pour la première fois depuis l'escalade de la participation militaire étrangère en Afghanistan, prendre pleinement conscience du rôle regrettable que joue le Pakistan depuis bien longtemps et des intentions des Taliban en Afghanistan.

M. Li Hyong Chol (République populaire démocratique de Corée) Vice-Président, assume la présidence.

Cependant, alors qu'il a fallu tant de temps pour que cette prise de conscience se développe, nous sommes consternés de voir que le sort de la nation afghane n'est toujours pas réglé. Le peuple afghan est condamné à vivre dans une situation terrible qui règne dans la plus grande partie de l'Afghanistan; je veux parler de l'acquisition inadmissible de territoires par la force et de l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. C'est en raison de ces questions fondamentales qu'au début de ma déclaration, j'ai posé la question de la survie de l'ONU en tant que véritable institution mondiale. Compte tenu de son attitude à l'égard de l'Afghanistan, pouvons-nous encore investir nos espoirs dans le système des Nations Unies pour lui confier le règlement de la crise afghane et d'autres crises analogues ou différentes? Nous sommes sincèrement convaincus que l'épreuve de vérité pour la survie de l'ONU sera son engagement à mettre rigoureusement en oeuvre sa propre Charte et à la faire respecter, sans faire preuve de sélectivité et dans le cadre du système de l'État.

Le Pakistan viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies qui exige explicitement de tous les États Membres qu'ils s'abstiennent d'avoir recours à la menace ou à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance

politique de tout État. Il fait également fi des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres résolutions portant sur le terrorisme et l'utilisation de mercenaires. Les rapports du Secrétaire général, de son Envoyé spécial en Afghanistan et du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan mettent clairement en évidence l'attitude belliqueuse, obstinée et intransigeante des mercenaires Taliban.

Cela étant, l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, a le devoir d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. L'agression du Pakistan, le terrorisme et d'autres activités encouragées par cet État, qui menacent la paix et la sécurité de la région et entravent les efforts de développement et de coopération au niveau régional, devraient être reconnus, condamnés et traités en ayant recours à des mesures appropriées.

En outre, comme cela figure au paragraphe 15 du dispositif de la résolution 1214 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 8 décembre 1998, l'État islamique d'Afghanistan espère vivement que le Conseil envisagera d'imposer des sanctions immédiates contre les Taliban et leurs mentors pakistanais, conformément à la responsabilité qui lui incombe au titre de la Charte des Nations Unies.

L'ONU devrait également faire usage de ses bons offices pour convaincre les autorités pakistanaises, et notamment les services de renseignements militaires, de renoncer à intervenir en Afghanistan et d'adopter une politique de non-intervention afin que nous puissions passer d'une position de subordination dictée par le Pakistan à une situation de coopération dictée par nos intérêts mutuels. Les services de renseignements pakistanais doivent cesser de faire obstacle aux initiatives de paix. Un premier pas dans ce sens consisterait à retirer tous les Pakistanais armés stationnés en Afghanistan, qu'il s'agisse de personnel militaire ou de soi-disant volontaires religieux. Le Pakistan doit également mettre un terme à l'aide directe qu'il apporte aux Taliban sous forme de matériel militaire, de carburant, de cours de formation et de conseils techniques. Ce n'est que grâce à une telle pression que les Taliban reprendront les négociations de paix.

À la veille du prochain millénaire, l'État islamique d'Afghanistan espère sincèrement qu'avec le règlement de la crise afghane, il pourra contribuer à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, en encourageant des relations

de bon voisinage, de respect mutuel et de coopération, et qu'il servira de pays de transit pour le commerce entre tous ses voisins, sans faire de distinction et sans privilégier les uns aux dépens des autres.

Il est indispensable que l'ONU intensifie ses efforts en faveur du processus de paix afghan. À cet égard, nous apprécions grandement les efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, son Envoyé spécial en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan souscrit pleinement à la Déclaration de Tachkent du 19 juillet dernier, émanant des États Membres qui forment le groupe des «six plus deux», et espère qu'elle sera rigoureusement respectée.

Malheureusement, les Taliban continuent de manifester une opposition radicale à l'égard de la Déclaration de Tachkent et à toute autre initiative de paix. Nous prenons note avec une grande satisfaction qu'au paragraphe 2 de son rapport, en date du 21 septembre 1999, qui fait l'objet du document A/54/378, le Secrétaire général déclare :

«il convient de noter qu'une semaine à peine après la réunion de Tachkent, les Taliban ont lancé une offensive de grande envergure contre le Front uni dans les plaines de Shomali, situées au nord de Kaboul.»

Il déclare en outre au paragraphe 3 :

«Les Taliban insistent sur le fait que le Front uni doit accepter le système de l'Émirat, et le Front uni estime que les Taliban ne sont investis d'aucun mandat populaire pour exprimer cette exigence.»

L'État islamique d'Afghanistan, qui est soucieux de respecter le principe de règlement pacifique des conflits, souhaite fermement qu'un gouvernement pleinement représentatif, reposant sur de larges assises et multiethnique soit mis en place en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan, qui lutte pour le rétablissement de la souveraineté et de la paix et pour un retour à la normale grâce à l'institution d'un tel gouvernement, espère vivement que certaines questions fondamentales telles que le rétablissement du plein respect des droits individuels en Afghanistan, et notamment des droits des femmes, pourront être résolues. Sous le régime des Taliban, les femmes sont maintenant réduites à vivre comme des non-êtres aphones et invisibles, condamnées à rester dans leurs maisons et dépouillées de leurs droits fondamentaux, y compris de leurs droits au travail et à l'éducation, ce qui va à l'encontre des principes réels de l'islam.

L'État islamique d'Afghanistan se réjouit de constater que l'année où le millénaire verra le jour, nous célébrerons l'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations, comme la République islamique d'Iran l'a proposé, et nous estimons que cela ouvrira opportunément la voie à une meilleure compréhension au sein de la famille mondiale et contribuera ainsi à édifier une civilisation humaine commune.

Le XXe siècle a introduit un nouveau concept basé sur la sécurité collective et les organisations internationales, des approches concertées et un ordre international se fondant sur la souveraineté égale des États. Depuis la Charte des Nations Unies jusqu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce nouveau principe a eu un retentissement dans tous les endroits du monde. L'Afghanistan étant un membre de la famille des nations qui se trouve aux prises avec des difficultés, il attend un effort collectif de la communauté internationale pour régler ses problèmes et pour aider le monde, ou au moins une partie du monde, à devenir un endroit meilleur pour l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova, S. E. M. Nicolae Tabacaru.

M. Tabacaru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Grâce à ses talents et son expérience, il saura mener à bien les tâches essentielles qui vont être entreprises à cette session. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Didier Operti, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée générale d'une manière remarquable à sa cinquante-troisième session.

Le Gouvernement de la République de Moldova souhaite une chaleureuse bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Depuis son admission à l'ONU en 1992, la République de Moldova a toujours appuyé activement l'Organisation mondiale. Petit pays, elle dépend de l'ONU pour sa sécurité et son existence même. Elle veut voir renforcer l'Organisation et élargir le champ de ses activités. Nous estimons que dans l'ordre international naissant, il est plus que jamais nécessaire que l'ONU soit en mesure de remplir le rôle de garante internationale de la paix, de la sécurité et de la justice sociale que lui confie la Charte.

C'est dans cette optique que nous envisageons le processus de réforme de l'ONU engagé par le Secrétaire général : la réforme correspond en effet, à notre sens, à l'adaptation rationnelle des mécanismes de l'ONU aux besoins actuels et futurs. Nous savons gré au Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses propositions de réforme, que nous appuyons. Nous nous félicitons tout particulièrement de la mise en oeuvre des propositions de réforme du Secrétaire général en vue d'une meilleure coordination interne, d'une simplification des procédures et d'une rationalisation des activités de l'Organisation. Dans ce cadre, je voudrais souligner les bons résultats obtenus jusqu'à présent par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. L'application préliminaire du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans 18 pays pilotes et l'intensification de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et l'ONU donnent également des résultats prometteurs.

L'intégration dans le système des Nations Unies progresse également au niveau des différents pays. J'ai déjà pu observer quelques résultats encourageants de la politique «Un pays, une ONU» de la République de Moldova. De ce point de vue, nous estimons également que l'intégration de la représentation de l'ONU au niveau des pays conduira à des améliorations de fond et à une plus grande cohérence dans les rapports entre le système des Nations Unies et le pays hôte. Je voudrais à cette occasion informer les membres de l'inauguration officielle, prochainement, d'une maison de l'ONU dans la capitale de notre pays, Chisinau.

Je voudrais souligner à cet égard l'aide importante fournie à mon pays par l'ONU, par le biais du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République de Moldova. Les activités menées par le bureau du PNUD contribuent de manière importante au processus de réforme en cours.

Nous estimons que la collaboration variée et croissante qui s'est établie entre les États a également eu des répercussions positives sur le développement de la coopération régionale et sous-régionale. Dans la Charte même, d'ailleurs, une grande importance est accordée aux organisations régionales. Des documents fournissant les bases d'une collaboration entre l'ONU et les différentes organisations régionales ont été rédigés, en particulier ces dernières années. Les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la coopération entre l'ONU d'une part et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine de l'autre, sont

à cet égard pertinentes. Certaines organisations régionales ont acquis de nouveaux domaines de compétence, notamment en matière de paix et de sécurité, et apportent dorénavant un soutien fiable à l'ONU pour ce qui est d'endiguer et d'éliminer les conflits locaux. Dans un proche avenir, nous pouvons nous attendre à ce que de nouvelles organisations et groupements régionaux soient intéressés par la mise en place d'un cadre de coopération avec l'ONU, semblable à ceux qui existent avec d'autres organisations régionales. La République de Moldova soutient cette tendance.

En tant que membre fondateur de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et pays qui en assumera la présidence à la fin de ce mois, la République de Moldova salue la récente décision du Bureau d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session la question de l'octroi à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. À cet effet, la République de Moldova apprécierait beaucoup que les États Membres apportent leur précieux soutien à l'octroi à cette organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée.

Nous sommes pleinement conscients du fait que le rôle de premier plan qu'elle joue dans la lutte contre les problèmes mondiaux fait que l'ONU est confrontée à un nombre sans cesse croissant de nouvelles menaces à la sécurité et à la stabilité internationales. À cet égard, les opérations de maintien de la paix représentent l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation mondiale pour mettre fin aux conflits dans différentes parties du monde et de créer les conditions propices à leur règlement politique. Il est également évident que l'ONU a, ces dernières années, presque épuisé sa capacité de réagir au nombre croissant d'appels au déploiement de telles opérations. Dans ces conditions, nous soutenons et nous encourageons la tendance qui consiste à faire participer, en coopération avec l'ONU, les organisations et les dispositifs régionaux à l'apaisement de certains conflits. En revanche, nous considérons que les opérations de maintien de la paix devraient en règle générale être entreprises sous les auspices de l'ONU et conformément aux normes de l'ONU.

Les déclarations faites au cours du débat général ont présenté de façon éloquente les grands défis auxquels doit faire face le système actuel des relations internationales et le rôle que les organisations internationales, et au premier rang l'ONU, doivent jouer pour les relever. L'une des questions les plus importantes abordées dans ce contexte est le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans diverses régions touchées par les crises et les conflits internes. Malheureusement, les événements récents survenus

dans ces régions nous forcent à reconnaître le caractère insoluble de nombre de ces conflits. Ces conflits «gelés» recèlent un énorme potentiel de déstabilisation et de destruction. La tragédie du Kosovo a clairement montré comment ils peuvent dégénérer si nous ne réussissons pas à trouver à temps des solutions durables. Le Secrétaire général a parfaitement raison de souligner que l'ironie tragique, dans nombre des crises qui continuent de passer inaperçues et de perdurer sans intervention aujourd'hui, est qu'on pourrait les résoudre par des actes d'intervention beaucoup moins périlleux que celui que nous avons vu récemment en Yougoslavie.

Parallèlement, l'un des enseignements à tirer de conflits tels que ceux du Kosovo et de la Bosnie est qu'aucune organisation et qu'aucun État n'est capable à lui seul de régler des conflits d'une telle envergure et d'une telle complexité.

Le caractère unique de l'ONU réside en particulier, dans sa capacité à mobiliser efficacement les ressources de la communauté internationale et de coordonner ses efforts en vue d'atténuer et de désamorcer les crises et les conflits. Ce potentiel unique doit être exploité de façon plus active et plus efficace, en particulier face aux conflits internes que connaissent certains nouveaux États indépendants. Depuis 1992, date à laquelle la majorité des anciennes républiques soviétiques sont devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies, on a parlé à l'Assemblée de dizaines d'interventions liées aux conflits dans ces États — dont la Moldova. L'une des principales conclusions qui sont revenues dans ces déclarations était que sans une participation plus active de la communauté internationale, ces conflits resteraient «gelés».

À cet égard, il convient de noter que l'ONU aussi bien que les autres organisations internationales et les États ont contribué à mettre un terme à la violence, aux affrontements militaires et à amener les parties en conflit à la table des négociations. Un autre résultat positif dans les actions de la communauté internationale a été l'acceptation par les différentes parties de régler pacifiquement leurs différends.

C'est pour cette raison que la République de Moldova, à l'instar des autres pays de notre région ayant des problèmes similaires, continue d'appuyer une participation plus active de l'ONU et des organisations régionales pour gérer les conflits auxquels elle est confrontée depuis plusieurs années. Nous pensons qu'il est grand temps de prendre plus en considération la manière dont les causes profondes des conflits peuvent être cernées et les moyens d'y remédier. À cet égard, l'ONU ne peut efficacement utiliser son potentiel

que par le biais d'une coopération et d'une interaction accrues avec les organisations et les institutions européennes, particulièrement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En renforçant la synergie, en évitant les doubles emplois, en utilisant et en maintenant les mécanismes de consultation à plusieurs niveaux, et en procédant à des échanges d'informations sur ses projets et ses activités entre elle et ces organisations, l'ONU peut améliorer la situation dans les pays touchés par des conflits internes.

Cependant, on devrait prendre des décisions fermes quant aux mesures qui s'imposent et assurer la mise en oeuvre des résolutions et décisions pertinentes de l'ONU et de l'OSCE, les principales organisations internationales impliquées dans le règlement des conflits. Nous pensons aussi que, de ce point de vue, l'Assemblée générale devrait évaluer l'efficacité de la coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Le fait que je fasse allusion au problème des conflits n'est pas fortuit. Le problème de la partie ouest de la Moldova a été expliqué à plusieurs occasions, du haut de cette tribune, par des représentants de mon pays. J'ai le regret d'informer l'Assemblée qu'il n'y a pas eu de progrès tangibles dans la voie d'une solution complète. Durant toutes les négociations, nous avons cherché à atteindre les buts qui ont conduit à la création de l'Assemblée, à remplacer la méfiance et l'affrontement violent par le dialogue et l'accord entre toutes les parties en conflit.

Mon gouvernement a montré plus d'une fois qu'il est un fervent partisan du règlement pacifique, par la voie des négociations, de la situation en Transnistrie, conformément aux règles et à la pratique du droit international et en collaboration avec les organisations internationales, principalement l'OSCE, et avec la Fédération de Russie et l'Ukraine, en tant que pays médiateurs. Même s'il a démontré un esprit de compromis manifeste, mon gouvernement croit fermement que toute proposition de solution au conflit doit respecter l'intégrité territoriale du pays en assurant le maintien de son contrôle sur le pays tout entier.

En dépit d'un compromis raisonnable de la part des autorités constitutionnelles, des tendances séparatistes persistent. Un certain nombre de documents élaborés avec la participation active de l'OSCE et des autres médiateurs et signés par toutes les parties impliquées ont été interprétés unilatéralement et de façon contraire à leur véritable signification par les dirigeants transnistriens. Qui plus est, ces dirigeants sont en train d'essayer d'imposer certains concepts qui n'existent pas dans le droit et la pratique du droit international et qui sont contraires au principe d'intégrité

territoriale. Je fais allusion ici au concept d'«État commun» qui a été très fréquemment imposé lors des discussions pour définir les relations entre le pouvoir central et les autorités locales dans certaines zones de conflit. Nous considérons ce concept comme dangereux, du fait qu'il essaie de dénaturer la notion d'État et de souveraineté de l'État et de fournir un cadre légal à l'idéologie du séparatisme agressif. Je pense que l'ONU et les autres organisations internationales vont considérer ce concept à la fois comme allant à l'encontre du but recherché et inadéquat comme moyen de régler les conflits internes.

En Transnistrie, nous nous efforçons d'obtenir un règlement rapide et définitif, un retour à la stabilité et au respect des droits de l'homme qui continuent d'être violés dans cette région. L'affaire du Groupe Ilascu et les violations des droits fondamentaux de l'homme et des libertés qu'elle constitue sont à cet égard éloquentes.

Nous estimons plus que nécessaire que des efforts soient faits par la communauté internationale pour trouver une solution aux crises actuelles, la plupart d'entre elles ayant pour cause principale le séparatisme. À cet égard, je voudrais mentionner que nous partageons entièrement les vues exprimées plus tôt par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie sur le séparatisme agressif. En fait, la communauté internationale, et tout d'abord l'ONU, doivent supprimer définitivement toute manifestation de séparatisme et défendre de façon responsable et cohérente les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières nationales. À cette fin, une élimination complète du soutien et de l'appui extérieurs aux forces séparatistes serait certainement plus que nécessaire.

L'autre aspect du problème de la Transnistrie est d'ordre militaire : cette région est notoirement surmilitarisée, ce qui a eu une incidence négative sur le processus de règlement de la crise. Des milliers de tonnes de pièces d'artillerie et d'armes, recensées ou non et comprenant des armes dont l'usage est restreint par le Traité sur les forces classiques en Europe (CFE) se trouvent dans cette région. Cette présence militaire contrevient de toute évidence à la Constitution de la République de Moldova qui proclame la neutralité de l'État et qui n'autorise pas la présence de troupes étrangères dans le pays.

L'autre prémisse de l'accélération d'un processus de règlement pourrait sans aucun doute être le retrait immédiat, complet et inconditionnel des troupes étrangères, comme le stipulent les décisions prises lors des sommets de l'OSCE et comme l'exige le Traité CFE, la clef de voûte de la sécurité en Europe, et qui ne saurait en aucun cas être violé.

J'espère que de concert avec nos partenaires et les organisations internationales compétentes, nous pourrions bientôt mettre en place un mécanisme efficace et fixer un calendrier précis pour la prise de contrôle, la destruction ou l'enlèvement de l'arsenal militaire étranger qui se trouve en République de Moldova. J'exprime ma gratitude à de nombreux États Membres des Nations Unies pour l'appui politique et surtout pour l'aide financière qu'ils nous ont fournie pour nous permettre d'enlever et d'éliminer ces arsenaux.

J'exprime l'espoir que les débats au cours de la présente session de l'Assemblée générale seront menés dans un esprit de solidarité et de façon réaliste et constructive, compte tenu des problèmes complexes auxquels fait face le monde contemporain, à la fin de ce millénaire. La délégation de la République de Moldova s'engage à contribuer aux côtés des autres États Membres, à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Comores, S. E. M. Souef Mohamed El-Amine.

M. El-Amine (Comores) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre encore une fois la parole devant cette auguste Assemblée. Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la présidence de la présente session. Votre élection, Monsieur le Président, est un hommage sans égal rendu à l'Afrique tout entière, et particulièrement à votre pays frère, la Namibie, qui voit un de ses fils présider aujourd'hui les destinées de cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes confiants que vos qualités d'éminent diplomate, ajoutées à votre grande expérience, constituent un gage certain pour la réussite de nos travaux.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a su diriger la précédente session.

Par la même occasion, qu'il me soit permis d'apprécier à leur juste valeur les efforts que déploie le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, au service de l'Organisation. Le témoignage de sa part de volonté inlassable et de disponibilité constante pour la cause humaine, notamment dans le domaine de la paix, mérite d'être salué, et je voudrais lui exprimer toute notre gratitude.

Je voudrais souhaiter, d'autre part, une chaleureuse bienvenue aux délégations des Républiques de Kiribati et de

Nauru et du Royaume des Tonga, et leur exprimer toutes nos félicitations, pour leur admission au sein de la grande famille des Nations Unies.

Le moment est venu de faire le bilan du siècle qui s'achève et de voir ensemble comment nous allons faire face aux défis du prochain millénaire. Un millénaire que nous voulons de paix et de prospérité, porteur d'espoir pour nos pays et nos peuples. C'est le vœu du peuple comorien à l'endroit de toutes les nations du monde. Mais comment y parvenir?

L'Organisation offre le meilleur cadre pour faire face aux défis du troisième millénaire. Mais encore faudra-t-il qu'elle soit soutenue par un meilleur engagement de notre part, une plus grande disponibilité à faire face aux problèmes et une réelle volonté de les gérer, sans passion ni état d'âme et de les résoudre avec intelligence. C'est cette volonté qui nous fera parvenir à l'objectif visé par les fondateurs de l'Organisation, en matière de paix, de justice et de progrès.

Parvenir à un monde désarmé qui garantira à la fois la paix, la justice sociale et le progrès constitue le fondement de l'Organisation. Aussi, avions-nous tous espéré que la décennie 90 serait celle de la paix et de la solidarité entre les nations, eu égard à certains aspects positifs qui laissaient présager cela. Les réalités quotidiennes vécues ici et là ont malheureusement ravivé nos craintes d'entamer le prochain millénaire dans l'incertitude quant à l'avenir de l'humanité.

En effet, les guerres qui déchirent nos continents, les violations flagrantes des droits de l'homme, l'extrême pauvreté à laquelle sont réduites de nombreuses populations, révélatrice des énormes disparités entre les couches sociales, les drames récemment vécus, tels que celui du Kosovo, nous font craindre le pire et nous interpellent à plus de vigilance. L'Organisation, dont nous saluons les efforts, doit persévérer dans la recherche de solutions pouvant enrayer les principaux maux qui rongent le monde aujourd'hui et qui sont de différente nature.

Le domaine des droits de l'homme a toujours été un volet essentiel parmi les préoccupations de l'Organisation. Aussi, comment ne pas déplorer qu'à l'aube du prochain millénaire, l'humanité vit encore des violations flagrantes des droits fondamentaux. C'est compte tenu de ce souci majeur, que je voudrais saluer ici les efforts engagés pour la mise en place d'une Cour pénale internationale qui contribuera, j'en suis certain, à améliorer la justice. Nous espérons que cette juridiction, une fois opérationnelle, jouira de toute l'indépendance qui lui est nécessaire pour exercer

pleinement et efficacement ses fonctions et appliquer les principes fondamentaux du droit humanitaire.

En ce qui concerne le volet économique, nous devons convenir qu'une reprise économique n'est toujours pas en vue pour beaucoup de pays, notamment ceux en proie à des conflits armés. De nombreux accords, issus de réunions internationales ont, certes, souligné l'attention particulière devant être accordée aux problèmes des pays en développement. Mais l'on devra davantage insister et appeler à une réelle solidarité avec ces pays, laquelle demeure un atout à exploiter en vue de la mobilisation d'une action positive.

Pour ce qui est de l'Afrique, celle-ci reste de manière générale marquée par une dette extérieure devenue un obstacle majeur au développement, notamment du fait que les courants financiers servent souvent à financer le service de la dette, plutôt que de contribuer à favoriser une expansion et un développement durable, et qu'elle a découragé les investissements nationaux et étrangers. Un continent fortement marqué par des guerres ayant causé un coup d'arrêt au développement. Un continent pour lequel les pratiques commerciales mondiales assombrissent les perspectives dans ce domaine. Un continent quelque peu marginalisé par rapport à la révolution mondiale de l'information, où l'éducation de base est généralement la plus compromise, la pauvreté extrêmement ressentie, et où le système sanitaire mérite d'être réformé.

Pour créer les conditions nécessaires à la résolution de ces différents problèmes qui nuisent au développement de nos pays africains, des initiatives à caractère national, régional et international doivent être prises, encouragées et soutenues par la communauté internationale. Un réel partenariat entre pays africains doit constituer la base d'une coopération solide et efficace afin de partager entre eux les expériences des uns et des autres et permettre une intégration économique régionale rapide.

Dans le cadre de cette nécessité d'une coopération Sud-Sud, mon pays a accueilli très favorablement la tenue du Sommet extraordinaire de Syrte, qui marque à nouveau la solidarité des États africains et leur soutien à la Libye, un pays frère. Nous estimons que les conditions sont réunies pour la levée totale et définitive de l'embargo qui lui est imposé. Ce Sommet a eu également le mérite d'instaurer de nouvelles règles visant à améliorer les structures au sein de l'Organisation de l'unité africaine, dans la perspective d'une union efficace de ses pays, à travers un renforcement de la sécurité et de la coopération. À cet égard, le Sommet de Syrte reste une référence et nous formons le voeu de voir se réaliser ses objectifs.

Je saisis d'ailleurs cette opportunité pour exprimer nos remerciements au Gouvernement libyen pour la marque de générosité dont il a fait preuve à l'endroit de certains pays africains leur permettant d'honorer leur engagements vis-à-vis de l'organisation panafricaine.

D'autre part, ces efforts nationaux et régionaux doivent être soutenus par la communauté internationale, notamment dans les institutions financières internationales, en facilitant l'accès aux marchés et aux investissements, en allégeant les contraintes liées à la dette, et en faisant bénéficier aux pays en développement de nouveaux arrangements commerciaux.

Comme tout pays en développement, la République fédérale islamique des Comores se trouve elle aussi confrontée à d'énormes difficultés. Les événements regrettables qui s'y sont succédé depuis mars 1997 ont davantage fragilisé une économie déjà en déclin et caractérisée par des finances publiques obérées de déficits importants, une balance de paiements chroniquement déficitaire, une dette extérieure élevée, une forte concurrence des ressources d'exportation par des produits de synthèse.

Cette situation préoccupe au plus haut point le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter. Celui-ci s'est résolument engagé dans un processus de développement, par la mise en place des bases solides d'un État de droit, l'adoption d'une politique d'assainissement et de double redressement économique et politique, à travers une gestion rigoureuse des finances publiques et une moralisation des pratiques administratives et des moeurs politiques. Cette politique d'assainissement devrait permettre à l'État de s'acquitter de ses engagements prioritaires à l'intérieur du pays et honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

En outre, d'autres objectifs devant accompagner cette politique de la bonne gouvernance sont visés par l'actuel gouvernement, à savoir le respect de droits de l'homme l'amélioration de la politique sociale, d'où l'efficacité des services de santé et l'éducation pour tous, la protection de l'enfant et de la femme, la mise en application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la promotion et l'insertion de la femme, la garantie de l'autonomie du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse, etc.

Et pour encourager les investissements privés et promouvoir les apports de nouvelles technologies et des capitaux étrangers, des facilités sont accordées aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers, en supprimant les contraintes en matière d'agrément de l'investissement étranger.

D'autre part, consciente de l'énorme contribution de la coopération Sud-Sud dans le développement, en offrant la possibilité d'exploiter la prospérité économique d'autres régions, la République fédérale islamique des Comores se doit de répondre à une double exigence de s'insérer pleinement dans le processus de la mondialisation en cours, et de s'épanouir résolument dans son environnement régional et sous-régional. Aussi oeuvre-t-elle à consolider davantage son appartenance à la Commission de l'océan Indien, comme elle envisage de se joindre à d'autres groupements de la région. Les réalisations opérées depuis l'avènement au pouvoir de l'actuel gouvernement sont certes insuffisantes, mais elles constituent une base sérieuse et indispensable, et une garantie pour une réforme en profondeur.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Après cet aperçu général, je ne saurais faillir à un devoir, celui de vous rendre compte de la situation politique qui prévaut en ce moment aux Comores. Mon pays connaît en effet une crise sécessionniste de l'île soeur d'Anjouan qui remet en cause les fondements mêmes de la République, menace son unité, son intégrité territoriale, et surtout la paix et la tolérance qui ont toujours marqué les relations entre les habitants de nos quatre îles.

Le gouvernement de mon pays ne saurait cautionner ni la sécession ni l'indépendance qui représentaient une menace de dislocation des Comores, dont l'unité et la cohésion sociales restent les seules garanties pour l'émergence d'un développement socioéconomique harmonieux. Trois conférences inter-îles se sont tenues sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des États arabes, en vue d'un règlement rapide de cette crise. La dernière, tenue en avril dernier à Antananarivo (Madagascar), a abouti à l'établissement d'un accord devant mettre en place un nouveau cadre institutionnel, qui répondrait aux aspirations des Comoriens et qui garantirait l'unité et l'intégrité territoriale ainsi qu'une large autonomie de chaque île. À cet égard, je me fais l'agréable devoir de transmettre, encore une fois, nos sincères remerciements à l'endroit des autorités malgaches, non seulement pour avoir abrité dans la grande île soeur cette importante rencontre, mais également pour avoir créé toutes les conditions visant à faciliter nos débats.

Au cours de la conférence, le manque de coopération et l'intransigeance des représentants de l'île d'Anjouan qui ont reporté la signature du document final ont irrité des groupes d'extrémistes parmi la population de la Grande Comore, où ont éclaté des émeutes anti-anjouanaises. Le risque d'une guerre civile, d'une infâme purification insulaire et la séparation violente et forcée des familles ont

conduit l'Armée nationale de développement, devant l'inertie des autorités politiques d'alors, à s'interposer pour éviter le pire, en prenant en main la destinée du pays. Un gouvernement de transition a été aussitôt formé pour instaurer et garantir la paix civile, et asseoir de nouvelles institutions républicaines et démocratiques qui garantissent plus d'autonomie aux îles, conformément à l'Accord d'Antananarivo. Ainsi, la concrétisation des Accords d'Antananarivo reste la priorité de l'action gouvernementale et nous mettons tout en oeuvre pour créer les conditions indispensables à l'application dudit Accord.

Dans le cadre du règlement de la crise, un dialogue franc, direct et constructif est désormais établi pour la première fois d'ailleurs entre le pouvoir central et les séparatistes anjouanais. C'est dans cette perspective qu'un communiqué conjoint a été signé à l'île comorienne de Mohéli en juillet dernier, entre les dirigeants au sommet des deux parties. Cet acte, je tiens à le souligner, est aux yeux des Comoriens, un pas vers un dénouement de la crise. Dans ses retrouvailles entre Comoriens, le chef de l'État, M. Azali Assoumani cherche le sursaut nécessaire pour conclure une paix des braves au bénéfice de tout ce qui nous unit.

Nous espérons que la ratification dudit accord par nos frères anjouanais ne saurait tarder, afin de permettre de continuer dans la voie du processus engagé, dans l'intérêt du peuple comorien uni. Le Gouvernement comorien a engagé des réflexions profondes en vue de l'élaboration des textes fondamentaux devant régir la future Union des Comores. L'étape à franchir maintenant est très décisive pour pouvoir mettre en oeuvre le calendrier électoral déjà publié, qui prévoit, entre autres, un référendum populaire sur la Constitution, des élections communales, législatives et présidentielles.

Le Gouvernement comorien a accueilli avec satisfaction les résolutions pertinentes, adoptées par le trente-cinquième Sommet de l'OUA à Alger, la dernière conférence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), la 112e session des Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes, tenue au Caire, et les assises du Conseil permanent de la francophonie tenues à Paris, s'inscrivant dans le cadre de l'établissement rapide de l'ordre constitutionnel et du dénouement de la crise séparatiste. À cet effet, nous invitons toutes les bonnes volontés, les pays amis, frères et voisins ainsi que les organisations à venir constater sur le champ le processus engagé en vue d'apporter leur concours dans la consolidation de la démocratie et de l'état de droit aux Comores.

Toutefois, notre préoccupation réside dans le fait que procéder à des élections sans l'île d'Anjouan reviendrait à reconnaître de fait la sécession ou à entériner l'indépendance. En effet, une telle formule est contraire au principe de l'unité du pays, à l'esprit des Accords d'Antananarivo et aux principes mêmes de l'OUA, parrain des Accords. À cet égard, nous invitons l'OUA et toute la communauté internationale à nous associer dans les réflexions qui s'imposent pour sortir de ce dilemme.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute la sympathie du peuple et du Gouvernement comoriens ainsi que leur profonde gratitude à l'endroit des pays de la région, notamment l'Afrique du Sud et Madagascar, des pays amis tels que la France et l'Égypte, et aux institutions telles que l'OUA, la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale de la francophonie et l'Union européenne qui ne cessent d'accorder un intérêt particulier à ce problème. Je voudrais leur dire, encore une fois, que le peuple comorien nourrit l'espoir de pouvoir encore et toujours compter sur eux pour trouver une solution rapide à cette crise.

La crise anjouanaise est, aux yeux des Comoriens, d'autant plus menaçante pour l'unité, la paix et l'amour entre eux, qu'elle est venue s'ajouter à un douloureux problème datant de 24 ans, celui de l'île comorienne de Mayotte. Vous comprendrez certainement le désarroi d'un même peuple menacé de dispersion, suite à l'amputation d'une partie du territoire de son pays, Mayotte, et qui assiste aujourd'hui encore à une tentative de retrait d'une île soeur de l'ensemble comorien. Cette crise est venue raviver la douleur du peuple comorien causée par le problème de Mayotte qui ne présente jusqu'alors aucune perspective de résolution. L'Organisation, régulièrement saisie de cette question, a toujours reconnu l'appartenance de Mayotte à l'ensemble comorien et adopté des résolutions en faveur de l'intégration de cette île dans son giron naturel.

Le Gouvernement comorien, fidèle aux principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation, continue de privilégier la voie du dialogue et de la concertation pour résoudre ce problème. C'est dans le profond respect de ces principes qu'il lance un appel à la France, pays avec lequel les Comores entretiennent depuis longtemps d'étroites relations d'amitié et de coopération, afin qu'elle envisage l'ouverture d'un dialogue direct et constructif devant permettre d'aboutir à une solution rapide et négociée à ce désagréable contentieux.

Mon pays est beaucoup préoccupé par la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Il formule le vœu de voir la

nouvelle administration israélienne s'engager davantage dans le processus de paix amorcé le 4 septembre dernier à Sharm el-Sheikh, en Égypte, en vue d'un règlement définitif, juste et heureux à la crise qui oppose Israël à la Palestine. Nous souhaitons également que les autres problèmes au sujet de la Syrie et du Liban connaissent rapidement une évolution positive.

La question du Jammu-et-Cachemire continue toujours à nous préoccuper. Nous lançons un appel à l'Inde et au Pakistan afin qu'ils fassent preuve de retenue pour éviter toute escalade dans la région.

D'autre part, mon pays se réjouit de l'avancée diplomatique des Nations Unies qui a permis un retour de la paix au Kosovo et au Timor Oriental.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'Accord de paix de Lomé du 7 juillet 1999, au sujet du conflit de la Sierra Leone, de l'Accord d'Abuja et de ses Protocoles additionnels, relatifs au conflit bissau-guinéen, de l'Accord de cessez-le feu de Lusaka signé le 10 juillet dernier, entre les parties en conflit au Congo démocratique.

Ces espoirs notés ne sauraient nous faire oublier la situation en Angola, en Somalie, celle prévalant entre l'Éthiopie et l'Érythrée, où aucun signe en vue d'un dénouement n'est enregistré. Les efforts déployés par l'OUA devraient être soutenus par l'Organisation, afin de parvenir à la paix et à la réconciliation dans ces pays frères.

Les notions de paix, de sécurité et de développement relèvent de la responsabilité de la communauté internationale, qui doit oeuvrer en vue de leur matérialisation. Chacun devra y mettre du sien pour garantir ces valeurs et bâtir un monde plus humain, plus paisible, moins injuste et donc porteur d'espoirs pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Cameroun, S. E. M. Augustin Kontchou Kuomegni.

M. Kontchou Kuomegni (Cameroun) : Il est heureux de constater que les sessions annuelles de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies constituent de plus en plus, chaque année, non seulement un rendez-vous privilégié dans l'actualité des relations internationales, mais aussi et surtout un moment d'expression démocratique dans la vie commune des nations, moment pendant lequel chaque État Membre de l'Organisation peut librement faire entendre sa voix.

Dans ce contexte, le Cameroun se félicite tout particulièrement que la présidence de la cinquante-quatrième session soit assurée par le pays frère de la Namibie. Il estime hautement symbolique que ce rôle, en cette période délicate de jonction entre deux siècles, entre deux millénaires, vous ait été dévolu à vous, Excellence, M. Theo-Ben Gurirab, digne représentant de la Namibie, dernier État du continent africain à avoir recouvré sa souveraineté. Mon pays s'associe pleinement aux éloges qui vous ont été adressés et vous assure de son soutien total dans l'exercice de votre lourde et exaltante charge. Est-il besoin de le rappeler, l'accession de votre pays à l'indépendance, comme la fin concomitante de l'apartheid en Afrique du Sud, démontre ce que l'ONU et la communauté internationale sont capables d'engendrer.

Le Cameroun tient également à redire toute son appréciation à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour la compétence, le dévouement, l'efficacité et l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission tout au long de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous voulons enfin rendre hommage à l'action soutenue du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, en faveur de la consolidation de la paix, de la lutte contre la pauvreté, et pour l'attention toute particulière qu'il porte aux problèmes du continent africain et des régions les plus démunies ou en crise. Son remarquable rapport sur l'activité de l'Organisation illustre, cette année encore, la clairvoyance et la détermination dont il n'a cessé de se munir dans l'accomplissement de sa mission. L'action du Secrétaire général, menée avec un sens aigu de l'intérêt commun à l'ensemble des États Membres des Nations Unies, mérite notre soutien.

Le Cameroun souhaite la bienvenue dans cette auguste instance aux nouveaux Membres, Kiribati, Nauru et les Tonga. Leur admission renforce l'universalité de l'Organisation.

Malgré un grand essor positif dans beaucoup de domaines, cette dernière décennie du XXe siècle a été marquée, et continue à l'être, par des événements moins heureux à travers le monde. Il nous faut par conséquent, plus que jamais auparavant, réagir, agir voire préagir constamment et vigoureusement afin de redresser le cours inapproprié des événements. En effet, il y a encore trop de conflits, trop de sang humain versé, trop de femmes et d'hommes voient encore leurs droits fondamentaux et leur liberté bafoués. Trop de pauvreté, voire de misère, se dressent face à une opulence jamais égalée. Trop d'inégalités, d'ingéren-

ces et de domination persistent dans les relations entre États.

Ce cortège de périls est accentué par les problèmes d'épidémie par-ci, d'analphabétisme par-là et rappelle l'impérieuse nécessité d'une solidarité plus soutenue entre pays prospères et pays en voie de développement dans le contexte de mondialisation de plus en plus intégrale des économies et d'exigence universelle à la paix, à la démocratie, à la prospérité, à la justice, à la garantie des droits fondamentaux de la personne humaine et à la souveraineté effective des États.

Le Cameroun se réjouit dès lors des pas salutaires accomplis récemment sur le chemin de la paix : il en est ainsi au Moyen-Orient avec la signature d'un nouvel accord israélo-palestinien en Égypte. Le dénouement de la crise du Kosovo, avec notamment l'instauration d'une administration assurée par l'Organisation, mérite également d'être salué. Le Cameroun encourage l'ensemble des acteurs des régions des Balkans et du Moyen-Orient à continuer de progresser résolument dans la voie d'une normalisation durable.

Nous sommes également très attentifs au développement de la situation au Timor oriental, en souhaitant avec insistance que saura prévaloir la sagesse, c'est-à-dire, le respect par tous du processus initié sous les auspices des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la tenue à Maputo, au Mozambique, de la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette réunion a permis de poursuivre la campagne de sensibilisation de la communauté internationale sur la nécessité de bannir à jamais ces armes abjectes qui continuent chaque jour, notamment en Afrique, à mutiler sans distinction de condition enfants, femmes, vieillards, civils et militaires. Confirmant son engagement dans ce combat salutaire, le Cameroun a ratifié ladite Convention récemment.

Nous nous réjouissons des dénouements obtenus en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en Irlande du Nord. Ces progrès et d'autres ne peuvent toutefois faire oublier ni les conflits meurtriers qui, de par le monde, continuent à décimer des vies, ni les menaces d'holocauste qui persistent avec le manque de progrès significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire. Dans ce contexte général encore plein d'inquiétudes, la multiplication de foyers de tension et de conflits en Afrique, et singulièrement en Afrique centrale, constituent une source de préoccupation majeure pour le

Cameroun. Cette situation particulière mérite plus que jamais l'attention de la communauté internationale. Malheureusement, ainsi que le constate le Secrétaire général de l'Organisation dans son rapport, ces crises africaines, aussi graves soient-elles, cette année, ont été pour l'essentiel passées sous silence.

Est-il concevable que la Somalie, désarticulée, désorganisée, avec des populations désemparées, faméliques et malades, et désormais sans appareil étatique viable, soit purement et simplement oubliée et abandonnée au dépérissement total? La situation en Somalie, n'est-elle peut-être pas le sort qui, demain, attend bien d'autres pays du continent et d'ailleurs? La communauté internationale devrait-elle se soustraire à son devoir de solidarité et d'assistance plus agissante au Sahara occidental, au Soudan ou dans le conflit qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée?

Nous déplorons tout autant la poursuite de la crise sanglante et destructrice en Angola : cette guerre civile désastreuse qui décime chaque jour directement, ou par ses méfaits, des milliers de vies et rase systématiquement toute infrastructure, semble elle aussi oubliée de tous. Depuis le retrait de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, dont le Cameroun assure la présidence pour un an, tentent l'impossible pour éviter que l'Angola ne s'enferme définitivement dans un huis clos fratricide, dans ce contexte d'indifférence généralisée.

Aux côtés de quelques autres acteurs diplomatiques régionaux et internationaux, le Comité permanent des Nations Unies en Afrique centrale a également déployé de nombreuses actions pour essayer de ramener la paix au Burundi, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda, notamment par la diffusion résolue d'une culture de la paix.

À cet égard, le Cameroun ainsi que tous les États membres du Comité se félicitent des accords de paix sur la République démocratique du Congo intervenus en juillet dernier à Lusaka, en Zambie. On doit en tout premier lieu ce résultat à l'opiniâtreté et à la ténacité des médiateurs africains. Ce qui démontre, si besoin était, que l'Afrique, appuyée par la communauté internationale, est en mesure de surmonter ses difficultés.

Nous réitérons ici l'appel solennel du Comité à tous les signataires de ces accords de faire en sorte que le processus de paix soit mené à son terme. Le Cameroun est convaincu que leur détermination à confirmer la paix sera

accompagnée et soutenue par la communauté internationale, en particulier par la mise en oeuvre rapide et efficace de la force de maintien de la paix que les Nations Unies prévoient de déployer en République démocratique du Congo.

Il nous faut coûte que coûte éradiquer les guerres et les conflits en Afrique, et plus particulièrement en Afrique centrale. Il nous faut extirper de cette sous-région la spirale des affrontements sanglants et des luttes entre ethnies et entre courants politiques qui se dressent aveuglément les uns contre les autres. Il n'est pas vrai que la preuve d'amour et d'attachement à l'égard des siens ou de foi en ses propres idéaux passe nécessairement par la haine à l'égard des autres. Ces drames ténébreux, on le sait, ne sont pas une fatalité. Ils sont d'abord et fondamentalement le résultat de pratiques avec lesquelles l'Afrique doit en finir sous peine d'être irrémédiablement laissée pour compte par la marche majestueuse de l'humanité vers la modernité.

Le diagnostic de cette situation n'est plus à faire, il existe déjà : la pauvreté, la misère, l'ignorance, l'absence de bonne gouvernance, la fragilité des nations et des États concernés, ainsi que les ingérences de toutes sortes sont au coeur de ces malheurs. Nous pouvons ensemble les combattre et les vaincre.

C'est pourquoi l'une des priorités de la diplomatie du Cameroun impulsée par le Président Paul Biya, après avoir obtenu le plein aval de ses pairs, est de contribuer à assurer la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et la prospérité aux 100 millions de femmes et d'hommes qui peuplent l'Afrique centrale. Cette détermination a guidé notre action à la tête du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

À la veille de passer le relais de la présidence à un autre pays frère, nous voudrions ici rappeler les avancées que les États Membres ont accomplies ensemble au cours des 11 derniers mois sur le chemin du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale. L'initiative la plus significative est sans conteste la triple décision prise à leurs réunions à Yaoundé, le 25 février 1999, et à Malabo, le 24 juin 1999, par 9 des 11 chefs d'État de l'Afrique centrale, de créer le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX); d'adopter la déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale; et d'intégrer le COPAX dans les structures de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Par cette triple décision, les chefs d'État ont doté notre sous-région d'un organe politico-diplomatique, d'un cadre éthique et d'un code de conduite en vue de relever les défis de la prévention, de la gestion et du règle-

ment durable des crises et des conflits; les modalités pratiques de fonctionnement du COPAX sont en cours d'élaboration au secrétariat général de la CEEAC.

Conscients que la prévention des crises et des conflits reste la priorité des priorités, les États de l'Afrique centrale ont poursuivi leurs efforts pour la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide. Cette structure vient de se voir doter d'un immeuble pour servir de siège à Libreville, au Gabon.

Un certain nombre d'autres initiatives constituent des avancées importantes pour l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique centrale.

Il s'agit tout d'abord de la décision prise en juin dernier au sommet de Malabo, par les chefs d'État de l'Afrique centrale, de soutenir de tout leur prestige la création en cours d'un centre sous-régional pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Appuyé par le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, ce centre servira à la fois d'observatoire des réalités et des dynamiques ainsi que de laboratoire de réflexions et de recommandations dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Il me plaît de saluer, au nom des peuples de l'Afrique centrale, le bon accueil réservé par Mme Mary Robinson à ce projet autant que les mesures qu'elle a déjà prises en vue de sa concrétisation à la suite de la résolution adoptée en ce sens par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session.

Il s'agit aussi de la mise sur pied d'un réseau de parlementaires d'Afrique centrale. Cette démarche devrait aboutir à l'instauration d'un parlement sous-régional qui sera à la fois un forum démocratique et une plate-forme sous-régionale de coopération et d'harmonisation des législations portant sur les questions de paix, de sécurité et d'intégration.

Il s'agit également de la création de la cour de justice de l'Afrique centrale dont le siège est prévu à N'Djamena.

De même, la tenue à Yaoundé du 19 au 21 juillet 1999, d'un séminaire de haut niveau consacré au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, procède de la volonté et de la détermination des dirigeants de l'Afrique centrale à construire la paix et le progrès dans la sous-région. Cette rencontre de haute facture, qui a réuni des parlementaires, des experts confirmés, civils et militaires, des hommes et femmes expérimentés, représentants de la société civile et les organisations non gouvernementales, et dont le rapport est publié par l'ONU,

a permis de cerner les voies et moyens de mise en oeuvre et d'application concrète en Afrique centrale des recommandations du Secrétaire général de l'Organisation.

Les principales actions préconisées par le séminaire à la suite d'un diagnostic sans complaisance de l'état des lieux, servent et tendent à promouvoir effectivement les droits de l'homme, une démocratie participative, les méthodes de règlement pacifique des différends, la bonne gouvernance, la transparence, le droit international humanitaire, l'intégration nationale et régionale accélérée.

Enfin, la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans la région est un autre motif important de préoccupation pour les États membres du Comité, en raison des menaces qu'elles font peser sur leur stabilité. Une conférence sous-régionale se tiendra sur ce sujet à la fin du mois d'octobre à N'Djamena, sous l'égide du Comité, et avec l'appui de l'ONU; elle permettra aux États membres d'évaluer l'ampleur, les sources, les mécanismes et les conséquences du phénomène, et d'envisager les mesures concrètes à prendre.

Toutes ces actions, notamment la mise en place du Conseil de paix et de sécurité, du mécanisme d'alerte rapide, du centre sous-régional des droits de l'homme, du Parlement et de la Cour de justice de l'Afrique centrale, constituent des défis qui interpellent non seulement l'Afrique centrale elle-même, mais de toute évidence, toute la communauté internationale. Elles seront en tout cas des champs privilégiés de coopération féconde, bilatérale et multilatérale, à l'entrée du nouveau millénaire. Tel est en tout cas le vœu des peuples d'Afrique centrale.

La conception d'une politique sous-régionale pour la paix, la stabilité, la démocratie et le développement en Afrique centrale est partie liée à la politique menée en la matière à l'échelon national par le Cameroun. Le chef de l'État a toujours estimé qu'il n'existe aucune crise qui ne puisse trouver de solution par la voie pacifique à travers le dialogue, la concertation et surtout le respect du droit. C'est cette conviction qui a amené le Cameroun à privilégier la recherche d'un règlement juridictionnel au différend qui l'oppose à la République fédérale du Nigéria à propos de la frontière terrestre et maritime.

En cette année où nous clôturons la Décennie des Nations Unies pour le droit international, nous devrions réaffirmer avec force notre totale adhésion au règne du droit dans les relations entre États, donc au règlement pacifique des différends, notamment par la voie juridictionnelle, lorsque les autres mécanismes se sont avérés inefficaces.

C'est pourquoi nous sollicitons de la communauté internationale qu'elle continue à aider les deux pays, le Cameroun et le Nigéria, à adopter des mesures effectives qui renforcent l'accalmie et le climat de confiance retrouvés à la suite des contacts au plus haut niveau, intervenus cette année.

En attendant le verdict de la Cour internationale de Justice de La Haye, trois de ces mesures pourraient dans l'immédiat consister d'une part, en une déclaration solennelle d'engagement à se conformer à l'Arrêt, d'autre part, au retrait des forces armées du champ de bataille jusque là où elles étaient avant le déclenchement des hostilités militaires et, enfin, en la levée par le Nigéria de ses récentes réserves à la clause facultative de juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, réserves qui sont, pour le moment, la négation d'une société internationale fondée sur le droit. Le vent positif qui souffle actuellement sur le Nigéria, à la suite de l'avènement d'un régime civil démocratiquement élu, nous permet de fonder d'immenses espoirs en ce sens.

À travers son action de l'année écoulée, le Cameroun, tout comme les autres États de l'Afrique centrale, s'est donc résolument engagé à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Mais il a fait davantage: il est également résolu, pour les générations futures, à protéger l'environnement et à sauvegarder les ressources naturelles. En atteste le sommet sur la conservation et la gestion durable de la forêt en Afrique centrale, organisé en mars dernier à Yaoundé, en présence des chefs d'État et de gouvernement de la sous-région et d'un honorable hôte de marque, S. A. R. le Prince Philippe, Duc d'Edimbourg, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Président du Fonds mondial pour la nature.

Quatre résolutions ont été adoptées par les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique centrale afin de préserver et étendre les millions d'hectares de forêts de notre sous-région. Les chefs d'État se sont d'abord engagés à conserver et à gérer le patrimoine forestier de l'Afrique centrale de manière durable, afin de sauvegarder sa riche biodiversité. Ils se sont ensuite engagés en particulier à procéder à la protection de nouvelles zones forestières transnationales dans le bassin du Congo. Puis, les principaux partenaires et bailleurs de fonds ont donné leur accord pour une assistance financière et technique afin d'appliquer les résolutions et les engagements du sommet de Yaoundé. Et enfin, les participants au sommet ont abouti au constat général selon lequel la bonne gestion des forêts constitue un paramètre important de l'action pour un développement durable en Afrique centrale.

Cependant, en matière de protection, de conservation et de gestion durable de la forêt et de la biodiversité, un dilemme profond est apparu: en effet, l'Afrique centrale, après l'Amazonie en Amérique du Sud, possède le deuxième patrimoine forestier du monde dont les caractéristiques naturelles participent de façon déterminante à l'équilibre de la biosphère et des écosystèmes de toute notre planète. La destruction accélérée et inconsidérée en cours de cette forêt serait en fait une manière directe de préparer la disparition de toute vie sur la terre. En un mot, la forêt de l'Afrique centrale fait respirer le monde.

À la suite du sommet de Yaoundé, les hauts responsables de l'Afrique centrale, de même que les populations concernées, ont pris nettement conscience de leur devoir envers toute l'humanité; devoir qui doit se traduire par une bonne conservation et une bonne gestion de la forêt et de la diversité des ressources qu'elle recèle. Mais en même temps, les experts relèvent, avec pertinence, que cela entraînera des charges extrêmement lourdes et de plus en plus élevées: le coût des essences et des espèces à protéger, les dépenses pour le reboisement et le repeuplement faunique, celles affectées au fonctionnement des institutions et des administrations nécessaires à ces tâches obéreront toujours davantage les ressources déjà fragiles des pays de notre sous-région.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait légitime que l'humanité entière, pour laquelle nous faisons ce sacrifice vital de conservation de la forêt et de la biodiversité, puisse en retour, trouver les voies et moyens de nous soutenir dans cette oeuvre de bien commun, ne serait-ce qu'à travers un appui compensateur ou mieux encore, grâce à l'avènement d'une véritable action mondiale, conduite par l'ONU et ayant pour assise un fonds destiné à la préservation et à la gestion durable de la forêt et de la biodiversité en Afrique centrale, un fonds profitable à toutes les actions significatives qui pourront être entreprises dans ce domaine essentiel de la globalisation avant la lettre.

Nous soumettrons à la bienveillante appréciation de l'Assemblée générale un projet de résolution en ce sens.

Lorsqu'avec d'autres États, le Cameroun milite en faveur de la protection de l'environnement et de la sauvegarde des ressources naturelles, il le fait avec une haute conscience de la durée. Cette durée qui n'a de sens que lorsqu'elle se conjugue avec l'avenir de l'homme et, en tout premier lieu, l'avenir des jeunes générations. Nous avons d'autant plus conscience de l'importance de l'héritage qu'il nous faut laisser aux adultes de demain, que plus de 50 % de la population camerounaise deviendront adultes au début

du XXIe siècle. Cette proportion de nos enfants qui ont aujourd'hui moins de 15 ans, comme toutes les femmes et les hommes du prochain siècle à travers notre planète, ont un droit légitime à exiger de nous comme premier héritage : la paix, la sécurité et la stabilité dans la liberté, l'épanouissement dans un environnement sain. C'est pourquoi il me faut conclure en m'adressant à nos partenaires des pays prospères, en particulier du Groupe des Huit.

Je voudrais tout d'abord leur exprimer toute notre appréciation pour les mesures prises cette année en vue de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres, notamment ceux de notre continent. Le fardeau de la dette africaine, comme l'a dit le Secrétaire général, représente plus de 300 % des exportations de biens et de services de la région. C'est dire que cet élan de solidarité du Groupe des Huit, qui est un bon signe, doit se poursuivre et se consolider en prenant en compte la situation des pays dits à revenu intermédiaire. Cet élan de solidarité doit se poursuivre résolument et s'élargir à tous les autres pays développés.

De nombreux faits, dont parle abondamment par ailleurs le Secrétaire général dans son rapport, nous invitent à y penser. Je n'en prendrai qu'un : le sida. Le sida, comme les autres pandémies n'hypothèque pas seulement l'avenir des millions d'Africaines et d'Africains, il constitue aussi un danger mortel pour toute l'humanité. Ne pas se préoccuper de ses ravages en Afrique, quelle que soit la partie du monde à laquelle on appartient, serait une indifférence suicidaire. Plus que jamais, l'avenir du monde est indivisible. Le choix ne peut plus être différé : choix entre le bien commun universel et le chaos qui a pour germes la pauvreté, la misère, l'ignorance, l'injustice, l'absence de bonne gouvernance, les ingérences, les guerres, etc.

Cette fin de siècle a donc tous les signes d'une grande interpellation à tout le genre humain, et tout d'abord aux gouvernants des nations. Elle a permis l'espoir! Elle a vu progresser, à travers le monde, les valeurs de paix, de démocratie, de solidarité et la lutte pour les droits de l'homme. Ces principes doivent non seulement guider la conduite de chaque nation, mais aussi, nous semble-t-il, inspirer la nature des relations que les États entretiendront entre eux. Une détermination sans faille de tous les pays à les promouvoir de concert est l'unique garantie d'un avenir meilleur pour l'humanité. Pour cela, l'humanité entière, plus unie, plus solidaire sous la bannière de l'ONU, a le devoir de voler au secours promptement et partout où la vie et la dignité de l'être humain sont gravement remises en cause ou menacées de l'être.

Dans ces circonstances, il est évident que la communauté internationale, rassemblée au sein de l'ONU, a un droit inaliénable, imprescriptible et sacré d'intervenir. Cette prérogative d'intervention universelle qui trouve sa lettre, son esprit, sa légalité et sa légitimité dans la Charte elle-même, est le reflet et la conséquence incontournable des mutations du monde de notre époque. Elle rejette évidemment toute forme d'ingérence.

Un nouveau monde est ainsi né, il faut le reconnaître dès à présent. L'Assemblée et le Sommet du millénaire, prévus au cours de l'an 2000, devraient le consacrer et mieux l'organiser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération du Burundi, S. E. M. Severin Ntahomvukiye.

M. Ntahomvukiye (Burundi) : Qu'il me soit d'abord permis de m'associer aux éminents orateurs qui ont pris la parole avant moi pour vous adresser à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de nos travaux. Vous pouvez compter sur notre appui total pour le meilleur accomplissement de cette lourde tâche.

Je tiens en même temps à exprimer mes sentiments d'appréciation à votre illustre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, pour le savoir-faire et la compétence dont il a fait preuve au cours de son mandat.

Je voudrais par la même occasion féliciter les Républiques de Kiribati et Nauru ainsi que le Royaume des Tonga pour leur entrée au sein de la grande famille des Nations Unies.

Permettez-moi enfin de saluer l'action de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays apprécie à sa juste valeur sa précieuse contribution dans la recherche d'une solution politique négociée à la crise que traverse le Burundi depuis octobre 1993.

Au moment où se déroulent les travaux de la présente session de l'Assemblée générale, mon pays s'applique à tourner une nouvelle page de son histoire. Les Burundais ont en effet opté résolument pour la voie du dialogue et de la négociation en vue de mettre fin au conflit armé qui dure depuis bientôt six ans. Les pourparlers de paix d'Arusha entamés en juin 1998, sous les auspices de l'ancien Prési-

dent de la République soeur de Tanzanie, Mwalimu Julius Nyerere, se poursuivent activement et ils sont actuellement dans une phase décisive.

En effet, la sixième série des négociations de paix d'Arusha, qui vient de prendre fin ces derniers jours, avait été précédé par des consultations fructueuses tenues à Dar es-Salaam entre les six négociateurs principaux pour essayer de baliser un compromis à partir des projets de société établis par des parties ou groupe de parties aux négociations. Ces consultations considérées à présent comme la clef de voûte du processus de paix, devraient reprendre le 4 octobre, cette fois-ci, nous l'espérons, avec des résultats tangibles susceptibles de constituer le socle de l'Accord final d'Arusha.

Je voudrais rappeler brièvement le contexte particulier dans lequel le processus d'Arusha a été initié en juin 1998 : cinq ans de guerre fratricide sans merci entre la rébellion et le Gouvernement, dont les victimes par centaines de milliers étaient, et sont toujours, en majorité, des enfants, des femmes et des vieillards innocents non armés. Plus de 30 années jalonnées de massacres et de tueries diverses ont fracturé la société campée dans une haine et une méfiance outrancières entre les populations le long des lignes ethniques et politiques. Les crises répétitives ont créé des flux massifs de réfugiés et une importante diaspora. Les plans de développement économique ont toujours été handicapés par l'instabilité politique récurrente.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a objectivement et délibérément décidé l'abandon de la logique de la guerre et le choix du dialogue politique ouvert à tous les Burundais, sans exception, quels que soient les moyens utilisés auparavant — pacifiques ou armés — pour exprimer leurs revendications politiques. Les groupes armés étaient particulièrement visés dans ce dialogue et c'est même principalement à cause d'eux que le siège des négociations a été choisi à l'extérieur du pays.

L'objectif est donc de signer un accord de paix global et au bout, arriver à une réconciliation nationale totale entre tous les Burundais quels qu'ils soient, sans exclusion aucune.

Ce noble objectif se heurte encore à plusieurs obstacles qui vont immanquablement le faire rater, si aucune action n'est prise immédiatement pour les lever.

Le premier obstacle est la non-participation des branches armées des mouvements rebelles aux négociations. Les dissidences dans ces mouvements, où les branches armées

ne reconnaissent plus les directions politiques qui participent aux négociations d'Arusha, et donc rejettent d'avance le résultat de celles-ci, posent le problème de la validité et de la viabilité de tout accord de paix conclu sans les belligérants.

De l'avis du Gouvernement burundais, il est absolument nécessaire de quitter le formalisme préconisé jusqu'à présent par la médiation et lancer une invitation en bonne et due forme aux factions armées pour leur participation engagée et totale dans le processus de paix en cours. Pour sa part, le Gouvernement du Burundi est ouvert à toute forme de négociation avec elles, au sein du processus, ou à part.

La médiation doit agir immédiatement car le temps travaille contre le processus de paix, qui reste fragile et sensible aux événements divers qui pourraient le paralyser. Si, après invitation, les factions armées ou une autre partie aux négociations opposent un refus au processus de paix, nous serons alors d'accord avec l'idée de la médiation selon laquelle le Burundi, en coopération étroite et ferme avec ses voisins, devra isoler et neutraliser la rébellion ou les autres parties récalcitrantes.

Le deuxième obstacle est la persistance de la violence. Partout ailleurs, les dialogues politiques de règlement de conflits armés sont précédés par un cessez-le-feu ou une suspension des hostilités. Dans le cas du Burundi, cette condition d'environnement favorable aux négociations est négligée depuis le début, comme si elle était facultative. Le Gouvernement attire l'attention de la sous-région et de la communauté internationale sur la gravité des violences continuelles commises par la rébellion sans désenparer malgré les négociations de paix en cours. Ces violences aveugles, où la cible privilégiée des rebelles est lâchement les populations désarmées, n'ont aucune justification ni morale ni politique. Du reste, elles ne sont même plus revendiquées; elles relèvent du pur terrorisme.

Le prétexte éventuel de non-participation aux pourparlers serait fallacieux s'il était avancé puisque, comme je viens de l'indiquer plus haut, le Gouvernement est ouvert à toutes les démarches tendant à cesser les hostilités qui n'ont que trop duré. La situation est grave et le Gouvernement du Burundi demande à la communauté internationale et régionale de l'aider en ce qui suit.

Premièrement, une coopération effective en matière de sécurité doit s'instaurer avec les pays voisins, dont la République-Unie de Tanzanie, avec laquelle les décisions de coopération prises à deux reprises au niveau ministériel, en

février et août 1999, restent sans effet. Si ces décisions étaient traduites en actions conjointes sur le terrain, nul doute que les opérations de la rébellion externe, et interne par conséquent, seraient réduites à néant à très court terme.

Deuxièmement, il est nécessaire de procéder au désarmement et à la neutralisation de la fraction de la rébellion burundaise en activité en République démocratique du Congo où, en réalité, elle est allée se positionner pour un approvisionnement facile en armes et munitions des bases arrières restées en Tanzanie, faute de pouvoir recréer les anciennes bases perdues dans le Sud-Kivu en 1997, suite à la première guerre au Zaïre-République démocratique du Congo.

Troisièmement, les pays de la région doivent mener une lutte commune contre les mouvements rebelles transnationaux, le trafic d'armes à feu et l'idéologie de génocide. Les mouvements ont créé des alliances sans frontières. Parmi les rebelles opérant au Burundi, il y a des Burundais, mais on repère aussi des Interahamwe, des ex-forces rwandaises, des rebelles ougandais, et j'en passe. La rébellion burundaise a donc pris une dimension régionale et doit être combattue comme telle. Des mouvements de renforcement sont observés à partir de la République démocratique du Congo depuis l'Accord de Lusaka, qui prévoit leur désarmement. Le conflit tend donc à la régionalisation avec le Burundi et/ou la Tanzanie comme épice.

Il vaut mieux prévenir que guérir. Il y a véritablement risque d'une autre conflagration régionale motivée, pour chacun des pays concernés, par la protection contre cette rébellion pandémique. En tout état de cause, le Gouvernement burundais sera en difficulté pour signer l'accord de paix si celui-ci n'est pas précédé par l'arrêt effectif des violences sur le terrain. La population, toujours en train d'être massacrée, le rejetterait purement et simplement.

Le troisième obstacle, et non des moindres, au processus de paix dans mon pays est la paupérisation extrême qui tend à l'anéantissement socioéconomique des Burundais. Ce n'est pas tant par diminution de la production agricole, car celle-ci a continué tant bien que mal grâce à l'esprit de labeur de nos paysans. Ce n'est pas non plus tellement suite à l'embargo imposé par les pays de la région car, à vrai dire, la coopération économique et financière avec ces pays était et reste fort limitée. C'est surtout à cause du gel de la coopération, tant bilatérale que multilatérale, décidé par certains partenaires, pays ou institutions financières en ligne directe avec les sanctions économiques de la sous-région. Celles-ci ont été suspendues le 23 janvier de cette année. Et le Burundi s'attendait à ce que, *mutatis mutandis*, en phase

avec la même sous-région, les partenaires internationaux reprennent la coopération. Ce n'est toujours pas le cas et même certaines institutions financières, qui techniquement n'y voient aucun inconvénient, sont bloquées par leurs actionnaires au niveau politique. On dit qu'il faut attendre la signature de l'Accord d'Arusha et même son application.

La paix et la réconciliation nationale au Burundi ne seront pas rétablies par la voie de la révolution. C'est un processus qui se consolidera par l'oeuvre du temps. Le jour de la signature de l'accord de paix, il ne se passera rien de spectaculaire. Ce sont les actes de réformes progressives posés dans un volontarisme politique courageux et déterminé, au fil des mois et des années qui suivront cette signature, qui stabiliseront le pays. Toutes les parties aux négociations s'accordent sur cette analyse : la paix ne sera pas un événement mais bien un processus. Par ailleurs, le rythme des négociations n'est pas sous le contrôle du Gouvernement; il est lié à la méthodologie adoptée par la médiation, à la promptitude des 17 autres parties aux négociations à placer l'intérêt national par-dessus tout, à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à réaliser que le véritable chantier de la paix commencera après Arusha, entre les Burundais eux-mêmes.

Le Gouvernement burundais demande, par conséquent, à ses partenaires de corriger leurs analyses et de considérer les réalités de terrain, et cela revêt un caractère d'extrême urgence. La pressurisation extrême qu'endurent les populations depuis six ans tend à l'explosion populaire. C'est la responsabilité de la communauté internationale qui est engagée à cet égard car le Gouvernement a donné ce qu'il peut donner, c'est-à-dire la preuve de la volonté politique irréversible de négocier jusqu'à l'accord de paix.

La sous-région des Grands Lacs est devenue une véritable poudrière à cause de la persistance de l'insécurité. S'agissant de la République démocratique du Congo, le Burundi se réjouit de la signature de l'Accord de paix de Lusaka, en juillet dernier. Nous exhortons toutes les parties à ce conflit à poursuivre les efforts visant à restaurer un climat de dialogue, de confiance et de réconciliation afin que toutes les énergies soient concentrées sur les actions de redressement et de développement économiques.

Le Burundi n'est pas belligérant dans la guerre qui oppose la République démocratique du Congo à certains de ses voisins. Le Gouvernement burundais a déjà eu l'occasion de l'expliquer à la communauté internationale ici même, du haut de cette tribune, l'an dernier; à Lusaka, où il a assisté à tous les rendez-vous en qualité d'observateur et de pays voisin à la République démocratique du Congo,

préoccupé par la sécurité à la frontière commune; aux rendez-vous de l'Organisation de l'unité africaine et à d'autres forums.

En écoutant la déclaration faite à cette auguste assemblée par le chef de la délégation de la République démocratique du Congo, il y a quatre jours, le 29 septembre, j'ai été sidéré par l'amalgame et la malice entretenus à l'endroit de mon pays, le Burundi. Je voudrais faire la mise au point suivante.

Premièrement, le Burundi n'est pas en guerre contre la République démocratique du Congo, ni à titre individuel ni en alliance avec qui que ce soit.

Deuxièmement, le Burundi n'a aucune raison d'être en guerre avec la République démocratique du Congo. Il est pauvre, c'est vrai et la République démocratique du Congo est riche, c'est vrai aussi mais ni hier, ni aujourd'hui, ni demain, le Burundi ne table de vivre sur le dos de la République démocratique du Congo. Il développera une politique de coopération normale avec ce pays et il en a toujours été ainsi, notamment, au sein de la Communauté économique des pays des Grands Lacs. Par ailleurs, les facilités d'échanges économiques qui existent entre les villes et les provinces frontalières ne gênent pas le Burundi et devraient continuer.

Troisièmement, le Burundi n'a aucune ambition politique en République démocratique du Congo ni au niveau central ni au niveau provincial.

Quatrièmement, le Burundi venait de signer avec la République démocratique du Congo un accord de coopération en matière de sécurité à la frontière commune au moment où la guerre a éclaté.

Cinquièmement, le Burundi a adopté une attitude de stricte neutralité dans ce conflit où il n'avait aucun intérêt.

Sixièmement, quelques mois plus tard, après l'éclatement de la guerre, le Burundi a été informé de la présence du mouvement rebelle burundais armé du Front pour la défense de la démocratie (FDD) dans les rangs des troupes congolaises. Par suite, le Burundi a fait l'analyse que l'objectif visé par le FDD était triple : primo, s'approvisionner en armes et munitions pour renforcer les bases restées en Tanzanie; secundo, remonter le Lac Tanganyika et récupérer les bases perdues dans le Sud-Kivu, face à la Capitale Bujumbura, aux provinces de Bubanza et Cibitoke par lesquelles la guerre civile avait commencé en 1994; tertio, obstruer le trafic marchand sur le lac Tanganyika du Burun-

di et vers celui-ci, via le port de Mpulungu en Zambie, unique couloir d'import-export restant à la suite du blocus économique imposé par la région, pour asphyxier le pays.

Septièmement, le Burundi a alors, à son corps défendant, dû se résoudre à prendre des mesures de défense et de sécurité nécessaires à la frontière et sur le lac Tanganyika pour contrecarrer les visées des rebelles du FDD. C'était une question de vie ou de mort. Ces mesures resteront tant que le spectre d'insécurité causée par le FDD à partir de la République démocratique du Congo durera.

Telle est la stricte vérité. Les allégations faites par la délégation de la République démocratique du Congo, selon lesquelles le Burundi a agressé son pays, sont sans fondement et relèvent de la fiction et de la confusion délibérée. Au demeurant, le Burundi est prêt à offrir toute facilité à sa mesure dans le règlement du conflit. Il se félicite notamment que deux observateurs militaires aient été envoyés au Burundi dans le cadre de pré-déploiement décidé par les instances de l'ONU.

Le Burundi ne peut que se réjouir des perspectives de règlement définitif de la crise en République démocratique du Congo, ce qui éloignera *ipso facto* les risques d'insécurité à la frontière commune et favorisera, nous l'espérons, l'engagement résolu de la rébellion FDD dans le processus de paix en cours au Burundi.

À l'occasion de la tenue de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies de ce millénaire finissant, ma délégation voudrait se réjouir des pas de géant franchis par l'humanité dans les domaines de la science et de la technologie, de l'information et de la communication, de la démocratie et du développement, particulièrement au cours de ce XXe siècle qui touche à sa fin. Nous déplorons également les fléaux qui l'ont marqué, notamment les guerres et les conflits de toutes sortes ainsi que les différents maux et autres catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Notre vœu le plus cher est que le nouveau millénaire puisse renforcer les acquis et remporter de nombreuses autres victoires pour le bien-être de l'humanité tout entière. Au cours du prochain millénaire, nous souhaitons que soit bâti un monde où la paix l'emporte sur les conflits, la justice l'emporte sur l'injustice et l'impunité, la liberté l'emporte sur l'oppression, la générosité l'emporte sur l'égoïsme.

Nous voulons que soit bâti un monde où le fossé actuel entre pays riches et pays pauvres soit comblé, un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent décemment, travaillent en toute quiétude et mangent à leur

faim, un monde où les concepts de liberté, de démocratie, de fraternité et de développement puissent avoir un sens aux quatre points cardinaux.

Pour que tous les peuples et toutes les nations puissent se mettre à la besogne en vue d'atteindre ces objectifs, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de chef de file et de catalyseur pour galvaniser et mobiliser toute l'énergie nécessaire. La clef de cette réussite, c'est d'abord la paix. Cette paix, nous la souhaitons pour l'Afrique. Nous la voulons partout sur notre planète au bénéfice de l'humanité entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda, S. E. M. Augustin Iyamuremye.

M. Iyamuremye (Rwanda) : Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, mes félicitations pour votre brillante élection en qualité de Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le tact et la perspicacité dont vous avez fait montre depuis le début des travaux augurent des bons résultats de ces assises.

Je voudrais aussi adresser mes hommages à S. E. M. Didier Operti qui a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, ainsi qu'à S. E. M. Kofi Annan pour la pertinence de son rapport sur les activités de l'Organisation et pour l'importance de la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée.

Je félicite, au nom de mon pays, les nouveaux Membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga et je leur souhaite la bienvenue. Nous leur adressons nos vives félicitations pour leur admission au sein de la grande famille des Nations Unies.

Au cours de ce XXe siècle qui s'achève, le monde a été profondément marqué par des événements multiples et spectaculaires. Ainsi par exemple, au niveau des technologies, nous avons assisté à des progrès immenses qui ont permis l'expansion de la communication au point que le monde est devenu un village planétaire. Le monde se réjouit d'être libéré de l'apartheid ainsi que de la colonisation de la presque totalité des pays. Ma délégation salue à cet égard les efforts des nations dont l'élan de solidarité, qui a été à la base de notre chère Organisation, a conduit à ce succès.

Le bref bilan positif que je viens de brosser ne signifie pas que le XXe siècle a été tout rose. En effet des catastrophes diverses et des tragédies causées à l'homme par l'homme continuent de ravager l'humanité. Ainsi, malgré le progrès de la science, des épidémies ont emporté et continuent d'emporter des milliers de vies humaines. Deux guerres mondiales particulièrement atroces ont ravagé le monde. Des génocides ont été odieusement commis.

S'agissant précisément de génocide, mon pays, le Rwanda, a eu le malheur en 1994, d'en connaître un qui a emporté plus d'un million de vies humaines. Planifié et organisé par la machine gouvernementale d'alors, ce génocide a été exécuté au vu de la communauté internationale qui n'a pas pu l'arrêter. Le peuple rwandais en appelle à la conscience de la communauté internationale pour qu'elle ne permette plus jamais qu'une telle tragédie se reproduise dans le monde. Et nous sommes en droit de l'espérer.

Au moment où nous formulons ce vœu, des enquêtes ont été menées par des pays tels que la Belgique et la France et d'autres sont en train d'être menées par l'Organisation de l'unité africaine et par l'Organisation des Nations Unies pour déterminer les responsabilités dans le génocide rwandais. Nous souhaiterions que les responsables soient passibles de châtiments et ce, dans le monde entier.

Nous saluons aussi la déclaration faite en cette auguste Assemblée par S. E. M. Clinton, Président des États-Unis, lorsqu'il a évoqué la création d'une coalition internationale contre le génocide, idée qui rencontre le souhait déjà formulé à la cinquantième session de l'Assemblée par S. E. M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise.

Au lendemain du génocide, la quasi-totalité des Rwandais étaient en situation de déplacés. La plupart d'entre eux étaient des veuves, dont près de 34 % étaient chefs de famille. Les orphelins se comptent par milliers et la plupart sont aussi chefs de famille. De nombreux enfants mineurs ont été entraînés dans des actes de génocide et méritent un cadre approprié de rééducation et mon gouvernement a le programme ambitieux de lever le défi de faire coexister les victimes du génocide et leurs bourreaux.

Nous sommes aujourd'hui heureux que mon gouvernement ait pu, grâce aux mesures vigoureuses qui ont été prises et à l'appui de la communauté internationale, assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire, rapatrier et installer les réfugiés, remettre l'économie sur les rails et assurer la sécurité alimentaire.

Au lendemain du génocide de 1994, le Rwanda s'était retrouvé avec un système judiciaire complètement détruit et des prisons bondées de présumés coupables. Le Gouvernement a donc entrepris la reconstruction du système judiciaire national et a collaboré à la mise en place d'un mécanisme judiciaire international permettant de réprimer ce crime odieux contre l'humanité qu'est le génocide.

Il sied ici de rendre hommage à la communauté internationale, qui a prêté main-forte à notre pays en instituant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Nous tenons pourtant à dire que même si nous saluons la création de ce Tribunal, nous déplorons toutefois la lenteur de ses procédures de jugement et le caractère parfois occulte du choix des justiciables qu'elle interpelle. Le Gouvernement rwandais s'affirme néanmoins disposé à collaborer avec le Tribunal et à mettre tout en oeuvre pour accélérer le jugement des coupables.

L'une des difficultés, en ce qui concerne l'arrestation des criminels qui ont commis le génocide au Rwanda, reste le fait qu'à la chute du Gouvernement qui a organisé ce génocide, tous ses acolytes se sont dispersés aux quatre coins du monde. Il est heureux que certains d'entre eux aient été arrêtés avec l'aide des pays qui les avaient reçus. Nous rendons un vibrant hommage aux pays frères qui ont arrêté et extradé ces criminels recherchés par le Tribunal international pour le Rwanda. Nous les encourageons à continuer leur coopération et nous invitons ceux qui n'ont pas encore pu le faire à remplir ce devoir envers l'humanité.

Nous notons aussi avec satisfaction que dans son rapport (S/1999/957), le Secrétaire général, M. Kofi Annan, demande au Conseil de sécurité que la pleine coopération entre les États Membres et les Tribunaux spéciaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie soit déclarée obligatoire. Nous constatons aussi que cette recommandation du Secrétaire général répond aux vœux de plusieurs orateurs qui se sont élevés contre la culture de l'impunité, que ce soit au Conseil de sécurité ou ici, à l'Assemblée générale. Ceci constitue pour nous l'espoir qu'il n'y aura plus jamais au monde un autre génocide.

Il me plaît de citer un autre programme très important de mon gouvernement : il s'agit du processus de réconciliation nationale et de mise en place d'un état de droit. Dans le cadre de ce programme, mon gouvernement vient de mettre en place deux commissions, à savoir la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission pour l'unité et la réconciliation nationales. Ces deux Commissions ont pour mission de promouvoir les valeurs positives de respect mutuel et de réconciliation nationale qui, en plus

de l'éducation à la démocratie participative, constituent désormais des priorités du peuple rwandais.

S'agissant de la démocratisation de nos institutions, j'ai également le plaisir d'annoncer de cette tribune que le processus de démocratisation a commencé avec les élections locales, qui visent à garantir plus que jamais la participation de la population à la gestion des affaires de l'État. Ce processus vise aussi à donner un plus grand rôle aux jeunes et aux femmes dans cette gestion.

L'Organisation des Nations Unies est dotée d'une Charte dont les principes et les objectifs sont de nature à nous guider vers un monde de solidarité, de concorde et de sécurité. Néanmoins, bien des échecs ont été enregistrés, et ce, malgré notre aspiration commune à la paix. Ceci montre à suffisance que le système de fonctionnement de l'Organisation trahit jusqu'à sa raison d'être. C'est ainsi qu'au cours de la présente session, plusieurs délégations et même le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, ont montré la nécessité et l'urgence de la réforme de l'Organisation et plus particulièrement du Conseil de sécurité. Mon gouvernement joint sa voix à celle de ceux qui se sont exprimés sur cette réforme tant attendue.

J'ai tout à l'heure évoqué les grandes réalisations de la science. Je m'en voudrais de passer sous silence le concept de la mondialisation. Étant convaincus des bienfaits des échanges entre les peuples, nous pensons au Rwanda que ce nouveau système est porteur d'espoir. Néanmoins nous craignons que les différences structurelles entre nos économies respectives nécessitent une adaptation aux attentes de nos peuples que cette mondialisation est appelée à servir. Aussi estimons-nous que l'efficacité même de la mondialisation sera mesurée selon qu'elle aura contribué à résoudre des questions aussi sensibles que l'élimination de la pauvreté, le fardeau de la dette ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité.

Un autre facteur pour la réussite de la mondialisation est bien la création d'espaces économiques régionaux viables, produits de l'intégration, fondés sur la coopération entre pays en voie de développement. Nous sommes heureux que l'Afrique se soit déjà lancée dans cette orientation, soit dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté économique africaine, soit au niveau des organisations sous-régionales. C'est aussi avec une grande satisfaction que nous notons la contribution des organisations économiques en Afrique non seulement à l'effort de développement, mais aussi à la prévention et à la résolution des conflits.

Nous saluons à cet égard le rôle que les pays de la SADC ont joué dans la prévention et la solution des conflits dans la sous-région. De la même manière, nous saluons aussi de telles initiatives régionales ou bilatérales qui ont été à la base de grands espoirs de paix notamment en Afrique de l'Ouest, dans la corne de l'Afrique, au Moyen-Orient — entre Israël et la Palestine — au Timor oriental et dans la région des Balkans. La communauté internationale est instamment sollicitée d'appuyer de tels efforts.

Je salue plus particulièrement les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et la détermination dont il fait preuve pour accroître l'efficacité de l'ONU en matière de paix et de sécurité internationale. La délégation rwandaise a, de son côté, contribué aux débats du Conseil de sécurité, en date du 17 et du 30 septembre de cette année, sur les conflits en Afrique [S/PV.4046 (Reprise 1) et S/PV.4049 (Reprise 2)]. À ce propos, ma délégation a apprécié à sa juste valeur la très importante contribution du Président de la Zambie, S. E. M. Frederick Chiluba, aux débats du Conseil de sécurité (S/PV.4047).

L'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, signé à Lusaka le 10 juillet 1999 (S/1999/815), constitue un engagement des signataires à respecter le processus de paix y relatif et à s'y impliquer résolument. Cet accord a pour ossature deux clauses importantes : les négociations politiques intercongolaises, qui doivent aboutir à un nouvel ordre politique dans ce pays et la poursuite et le désarmement des groupes armés, y compris des anciens militaires rwandais et des milices Interahamwe, auteurs du génocide de 1994, qui ont été intégrés dans l'armée de la République démocratique du Congo. Cet accord prévoit aussi les différentes modalités de sa mise en oeuvre ainsi que des clauses de nature à en préserver l'esprit et la lettre.

Je voudrais rappeler à ce propos qu'à l'article premier, alinéa 2 b) de cet accord, il est demandé aux parties signataires de s'abstenir de toute propagande hostile, dans le but d'en favoriser le respect. Pourtant le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Ndombasi, à cette tribune, s'en est pris violemment à mon pays, le Rwanda. Il n'est point besoin pour moi de revenir sur ces accusations outrageuses puisque notre Représentant a eu l'occasion d'expliquer notre intervention dans la crise congolaise. Je voudrais simplement répondre à une de ses préoccupations, maintes fois répétées dans son intervention.

En effet, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a demandé à plusieurs

reprises à l'Assemblée d'intercéder auprès du Rwanda pour qu'il se retire de la République démocratique du Congo.

En guise de réponse, je voudrais déclarer à cette tribune que le Rwanda se félicite de l'aboutissement de l'initiative africaine, qu'il soutient. Il voudrait lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien inconditionnel à la mise en application du contenu de cet accord par toutes les parties, qui doivent s'abstenir de toute violation du cessez-le-feu. Malheureusement, les nouvelles qui nous parviennent nous démontrent le contraire, car ceux qui réclament la mise en place du cessez-le-feu sont les premiers à le violer.

M. Jusys (Lituanie), Vice-Président, assume la présidence.

Depuis bientôt deux ans, le Gouvernement de Kinshasa entraîne, équipe et enrôle dans les rangs de son armée des anciens officiers des ex-forces armées rwandaises qui ont commis des actes de génocide et qui devraient être poursuivis en justice. Bien plus, ces officiers, commanditaires du génocide, font partie de l'état-major de l'armée de la République démocratique du Congo. Ces éléments sèment l'insécurité et propagent l'idée de génocide dans toute la région, comme vient de le dire l'orateur qui m'a précédé ici.

Maintenant que les Accords de Lusaka ont été signés par toutes les parties en conflit, nous osons espérer que le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies sera effectif le plus tôt possible et que la paix règnera bientôt dans notre sous-région. Puissent ces accords bénéficier de l'appui total de toute la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan, S. E. M. Alikbek Djekshenkulov.

M. Djekshenkulov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais au nom de la délégation de la République kirghize féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous espérons que sa grande expérience contribuera à faire des travaux de cette session un succès.

Au seuil du troisième millénaire l'humanité se trouve aux prises avec une question brûlante : mettre en place le nouvel ordre mondial, appelé à changer la face du monde. C'est une question qui touche tous les membres de la communauté internationale, où qu'ils se trouvent et quel que soit le rôle qu'ils jouent dans les relations internationales.

La menace persistante d'une prolifération des armes de destruction massive, les problèmes relatifs à la protection de l'environnement, les catastrophes technologiques et naturelles, les conflits non résolus, le terrorisme et toutes les formes d'extrémisme, le trafic de stupéfiants, le commerce des armes sont autant de graves sources de tensions internationales. Les événements récents liés au règlement du problème du Kosovo nous rappellent une fois de plus le lourd tribut que les populations continuent de payer par leurs souffrances.

Le Kirghizistan s'emploie à apporter sa pierre à la réalisation de l'objectif mondial d'un nouvel ordre international fondé sur la sécurité, la stabilité et la prospérité. Nous souhaitons montrer à la communauté internationale notre attachement aux principes universels de démocratie, de respect des droits de l'homme, de soutien aux économies de marché, de maintien de rapports de bon voisinage, de stabilité et de sécurité — non seulement dans notre région mais dans le monde entier.

Au fil des années, depuis notre indépendance, nous avons acquis la conviction que pour le Kirghizistan il ne saurait y avoir de politique étrangère plus rationnelle qu'une diplomatie équilibrée, multipolaire, axée sur le développement de rapports amicaux et réguliers tant avec les États qui jouent un rôle important dans les affaires régionales et internationales qu'avec ceux dont notre pays partage les intérêts directs.

Au nombre des grands événements internationaux de ces dernières années intéressant la République kirghize, je voudrais citer l'admission de notre pays à l'Organisation mondiale du commerce; l'adoption, à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, de la résolution 53/24 proclamant 2002 l'Année internationale de la montagne; et l'élaboration par Askar Akayev, Président de la République kirghize, de la doctrine diplomatique de la Route de la soie.

La politique étrangère de la Route de la soie du Président Akayev est imprégnée de l'idée de l'interdépendance mondiale et repose sur une restauration de la Route de la soie, conçue comme un pont jeté entre les pays et les civilisations afin de mettre au point au troisième millénaire un système de communications denses, multiformes et à plusieurs niveaux entre civilisations. Ce n'est pas un hasard si la philosophie qui sous-tend la doctrine diplomatique de la Route de la soie renvoie aux autres initiatives politiques entreprises ces dernières années par la République en matière de politique étrangère — dont la tenue au Kirghizistan, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, la proclamation de l'an 2002 Année

internationale de la montagne et la participation active du Kirghizistan à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

L'idée force derrière cette doctrine, en particulier, est que, dans la situation actuelle, des relations politiques et commerciales fiables et dynamiques ne sauraient s'établir sans un renforcement des relations multilatérales de coopération et de confiance mutuelle entre tous les États de la région. La politique de la Route de la soie appelle le Kirghizistan à établir et à développer au maximum ce genre de relations avec les pays d'Asie centrale dans tous les secteurs et dans tous les domaines de coopération, y compris le maintien de la sécurité régionale et mondiale.

La coopération mutuelle entre la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie et le Tadjikistan dans le cadre de ce qu'on appelle les Cinq de Shanghai est l'un des facteurs les plus positifs de maintien de la sécurité en Asie centrale ainsi que de développement de l'Asie centrale et de sa transformation en région de paix, de bon voisinage et de prospérité. Depuis la première réunion des chefs d'États des Cinq de Shanghai et la signature de l'accord sur le renforcement de la confiance dans les activités militaires sur les zones frontalières, les pays concernés ont de manière générale réussi à régler les problèmes frontaliers et à réduire les forces armées présentes dans les zones frontalières, et ce grâce à des consultations amicales. Nous avons établi et renforcé la coopération et en même temps accru la sécurité, la paix et le calme le long de nos frontières.

Les 24 et 25 août 1999, à Bichkek, s'est tenu le quatrième sommet des chefs d'État des Cinq de Shanghai. Comme l'ont fait observer les participants à cette rencontre, nous assistons maintenant à une transformation au sein des Cinq de Shanghai : l'objectif qui était la coopération militaire et politique vise maintenant la coopération commerciale et économique. Le rôle du sommet de Bichkek à cet égard a été de concrétiser ces accords par des mesures pratiques.

Il convient notamment de noter le format unique du groupe des Cinq dans le cadre duquel coopèrent des États, dont la taille, le système politique, le niveau de développement économique et la puissance militaire sont différents. Une preuve concrète en est la signature à Bichkek d'un accord complémentaire entre la Chine et le Kirghizistan, accord qui a permis de supprimer en fait de l'ordre du jour la question de la délimitation de la frontière entre les deux États et qui a établi des bases véritables de la transformation de la frontière entre le Kirghizistan et la Chine en une zone de paix et de coopération mutuelle au cours du XXIe siècle.

Le Kirghizistan continue à participer activement au processus visant à la création d'une zone dénucléarisée en Asie centrale. La réunion consultative des experts des pays de la région, tenue sous les auspices de l'ONU, joue actuellement un rôle important dans la mise en oeuvre de cette initiative. Nous avons le sentiment que la transformation rapide de l'Asie centrale en une zone dénucléarisée prendra de plus en plus la forme d'une question multilatérale, du fait que la réalisation de cet objectif favorisera des progrès considérables aux niveaux mondial, régional et sous-régional, de même que dans les relations bilatérales entre les pays de notre région. Elle sera aussi en harmonie avec les aspirations de la communauté mondiale à un monde débarrassé de la menace nucléaire dans l'avenir.

Comme chacun le sait, des événements dramatiques se sont produits récemment dans la région méridionale du Kirghizistan, à la suite de l'incursion dans les territoires kirghize de groupes de bandits puissamment armés appartenant à des terroristes internationaux, des groupes ayant à leur actif plusieurs années d'expérience dans la guerre en Afghanistan et au Tadjikistan. À la suite de ces actions illégales menées par ces terroristes, qui sont des membres de la branche la plus radicale de l'extrémisme islamique, une situation de crise s'est installée dans les zones de Batken et Chon-Alai, dans la province d'Osh. Les terroristes internationaux se sont comportés de façon barbare, prenant en otage des étrangers et assassinant de paisibles citoyens. Les bandits et les forces qui les soutiennent se sont engagés dans des tentatives éhontées, arrogantes et de grande envergure d'imposer leurs vues extrémistes au pays et ont résolument et irrévocablement choisi de s'attaquer aux États pacifiques et démocratiques et aux réformes économiques et sociales. Ils ont menacé la sécurité de tous les États d'Asie centrale et mis fin à la tranquillité qui y régnait.

Nous sommes profondément inquiets d'avoir à faire face à un phénomène tel que l'internationalisation de l'extrémisme islamique. Nous avons remarqué que parmi les terroristes qui ont envahi notre pays, il y avait en plus des ressortissants des pays d'Asie centrale, des mercenaires étrangers. Les événements au sud du Kirghizistan et au Dagestan constituent des maillons de la même chaîne, mis en place par les extrémistes islamistes pour atteindre leurs objectifs criminels. Ces bandits internationaux cherchent à s'abriter derrière les nobles valeurs de l'islam, une religion dont ils se moquent éperdument, pour semer la mort et la souffrance au sein des paisibles populations.

Je voudrais en particulier mettre l'accent sur l'appui inébranlable et déterminé des pays voisins et amis, notamment le Kazakhstan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et la

Russie, aux efforts du Kirghizistan visant à anéantir ces groupes de bandits armés. Les États de la région ont montré à la communauté internationale leur profond désir de travailler de concert avec elle et de coordonner leurs efforts pour affronter le terrorisme international.

Le Kirghizistan, à son tour, exprime son espoir le plus ardent de voir l'appui bilatéral de la communauté mondiale dans sa lutte contre le terrorisme international qui constitue une menace pour le monde entier. À cet égard, le Kirghizistan sait gré aux États membres de la Conférence sur l'interaction et la mise en oeuvre des mesures de la consolidation de la confiance en Asie pour leur appui et leur solidarité manifestés lors de leur réunion qui s'est tenue à Almaty, le 14 septembre dernier. La Conférence a adopté une déclaration commune sur la situation au Kirghizistan dans laquelle elle a condamné les activités criminelles auxquelles se livrent les terroristes et elle a exprimé sa solidarité et son appui au combat que mène mon gouvernement contre le terrorisme.

Les actions criminelles des terroristes internationaux dans le sud du Kirghizistan rendent plus que nécessaire une solution rapide du conflit de l'Afghanistan. Il devient de plus en plus évident que les plans conçus par les extrémistes islamistes basés en Afghanistan et les forces qui les soutiennent étendent actuellement leur influence déstabilisatrice à travers toute l'Asie centrale, au moyen de la terreur, des meurtres, de la prise d'otages et du trafic d'armes et de drogues. À cet égard, je voudrais particulièrement signaler que le transbordement continu de stupéfiants de l'Afghanistan à travers le territoire des pays d'Asie centrale est la principale source de financement des activités criminelles auxquelles se livrent les extrémistes islamiques. Nous estimons que la communauté internationale doit prendre les mesures les plus résolues pour les empêcher de semer la violence, le chaos et l'obscurantisme triomphal en Asie centrale.

Le Kirghizistan a l'intention d'appuyer fermement les efforts de la communauté internationale dans le cadre du groupe «six plus deux». À son tour, notre pays, tout en s'efforçant d'apporter sa contribution à la solution du conflit interne en Afghanistan, qui est devenu un terrain fertile à l'extrémisme islamique, est prêt à accueillir une conférence sur la paix en Afghanistan, sous les auspices de l'ONU.

En appréciant vivement l'importance de l'ONU, en tant qu'organisation à vocation universelle, pour la communauté internationale, le Kirghizistan s'intéresse particulièrement à la réussite de la réforme de ses travaux. Nous sommes en faveur d'une réforme générale, qui devrait englober

tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, qui doit se pencher de manière beaucoup plus résolue sur tous les aspects du développement humain. La République kirghize confirme sa vision de la nécessité d'élargir le Conseil de sécurité et se prononce en faveur d'une représentation géographique équitable, à l'ONU tout comme au Conseil.

Il n'y a pas de doute que le processus de réforme de l'ONU devrait se refléter sur le travail de ses institutions spécialisées. Dans notre pays, nous voyons aujourd'hui le succès du travail de certaines institutions spécialisées de l'ONU comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, entre autres. L'efficacité et des résultats concrets sont, selon nous, les principaux critères sur lesquels on se base pour évaluer leur travail. Il est nécessaire d'accorder une attention accrue au travail des institutions dont nous pouvons tirer le plus grand profit. À cet égard, il faudrait que des efforts plus soutenus soient faits pour améliorer le travail afin de mettre en oeuvre des mesures visant à trouver une solution aux problèmes socioéconomiques, culturels, humanitaires et juridiques.

À cet égard, je voudrais mettre en relief le rôle important joué par le PNUD, comme étant l'institution fondamentale qui finance et coordonne les activités de l'Organisation pour renforcer les efforts de l'ONU en faveur du développement dans des pays comme le Kirghizistan. En 1998, le Kirghizistan a été choisi comme État pilote dans la nouvelle démarche du PNUD, fondée sur les résultats. L'utilisation de ce système, dont les résultats ont été intégrés à tous les bureaux et au siège du PNUD, est prévue dans le cadre d'un financement à long terme. Nous espérons que ce système deviendra un moyen efficace d'obtenir des fonds supplémentaires. À cet égard, nous ne pouvons manquer d'être préoccupés par la réduction et l'irrégularité des ressources essentielles allouées au PNUD. Nous lançons cet appel, du haut de cette tribune, aux gouvernements des pays donateurs pour leur demander de s'engager à étudier attentivement les possibilités d'accroître leur aide aux États avec une économie en transition, par le biais du PNUD.

En cette période difficile pour les pays comme le mien, l'aide fournie par le biais du PNUD et les autres institutions spécialisées de l'ONU est un facteur important de consolidation de l'indépendance, de stabilité et de progrès.

Pour terminer, je voudrais souligner la volonté du Kirghizistan de coopérer avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour progresser dans l'examen de bon nombre de questions à l'ordre du jour de la dernière session du millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Monie Captan.

M. Captan (Libéria) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, notre dernière réunion de ce siècle, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cet organe au nom du Président Charles Ghankay Taylor, du Gouvernement et du peuple libériens.

C'est pour moi un grand plaisir d'adresser au Président nos félicitations les plus cordiales pour son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session et de l'assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation au cours de la présente session. Étant donné sa vaste expérience diplomatique, sa grande sagesse et son intégrité morale, nous ne pouvons qu'en conclure qu'il a maintenant son heure, car ses qualifications en disent long sur sa capacité à présider l'Assemblée.

Je rappelle l'engagement de mon pays dans la lutte pour l'indépendance de la Namibie et je suis fier de voir qu'à peine 10 ans après son accession à l'indépendance, grâce aux efforts diplomatiques soutenus de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies, la Namibie assume d'aussi hautes responsabilités. Plus important encore, elle préside à l'ordre du jour de la dernière session de l'Assemblée générale du XXe siècle, où des débats constructifs sur de nouveaux paradigmes pour la paix, le développement et le progrès social façonneront le nouveau millénaire.

Je rends hommage à M. Didier Operti, de l'Uruguay. Nous avons pu nous rendre compte de ses nombreuses qualités, notamment la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session, qui ont jeté les fondements de la présente session. Je forme donc à son endroit tous mes vœux de réussite dans ses fonctions futures.

Pour de nombreuses raisons, je voudrais exprimer ma reconnaissance toute particulière au Secrétaire général, M. Kofi Annan, plus spécialement pour la façon novatrice dont il a assumé la direction de cet organe mondial. Je constate en particulier que depuis deux ans à peine qu'il a introduit les réformes dans l'ensemble du système, l'Organisation est mieux à même de fournir des services de qua-

lité et de traiter des situations que connaît le monde. Nous nous rappelons l'heureux moment de sa visite en juillet au Libéria, qui a été un témoignage de plus de la détermination du Secrétaire général de résoudre les problèmes de l'Afrique. Le Gouvernement et le peuple libériens sont très fiers de voir les dirigeants des Nations Unies se consacrer à la quête de la paix durable dans la région, et surtout des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria, qui a contribué à la consolidation de la paix au Libéria.

Nous saluons chaleureusement l'admission des trois nouveaux Membres : le Royaume des Tonga, la République de Nauru et la République de Kiribati. Nous attendons avec intérêt leur contribution aux idéaux des Nations Unies.

Il est encourageant de constater que les positions rigides héritées de la guerre froide ont fait place au dialogue. Au nom d'un avenir meilleur, des efforts innovateurs et alternatifs sont requis dans tous les domaines de l'activité humaine. Le monde connaît ainsi une transformation des relations internationales. À l'aube d'un nouveau millénaire, nous passons de la confrontation à la coopération. Les États-nations continuent de rechercher, dans le cadre d'organisations sous-régionales, la stabilisation de l'ordre civil, l'élimination des souffrances humaines et le maintien de la paix. Libéria réaffirme son attachement à l'idéal d'une paix mondiale qui soit durable dans son contexte et mondiale dans sa conception. C'est pourquoi nous pensons que tous les conflits devraient être traités sur un pied d'égalité, où qu'ils aient lieu.

Le Libéria n'apprécie guère les disparités dans la façon dont le Conseil de sécurité consacre ses ressources aux conflits du Kosovo et du Timor oriental, d'une part, et de la République démocratique du Congo, d'autre part. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le Libéria félicite le Président Chiluba de la Zambie pour son rôle médiateur, qui a permis la signature de l'Accord de Lusaka par toutes les parties concernées. Nous appuyons la demande qu'il a récemment adressée au Conseil de sécurité pour que ce dernier autorise et soutienne le déploiement d'une force de maintien de la paix, dûment mandatée, en République démocratique du Congo.

Suite au relâchement de la tension dans les relations internationales, nous devrions tous faire preuve d'une volonté renouvelée de trouver des moyens créatifs de résoudre les conflits civils et de promouvoir la coopération politique et économique régionale pour la prospérité de tous les peuples.

Dès le tout début de son accession à la présidence, à l'issue d'élections libres et régulières, le Président Charles Taylor a entrepris des programmes salutaires visant à réaliser la réconciliation nationale, la réinstallation de tous les réfugiés et déplacés, la réhabilitation et la réinsertion des ex-combattants et la reconstruction. Non seulement notre gouvernement s'efforce-t-il de réaliser ces objectifs spécifiques, mais il est en outre résolu à améliorer la qualité de vie de son peuple.

À cet égard, l'Administration du Président Taylor demeure attachée à trois principes cardinaux : l'unité nationale par la réconciliation nationale, la réinstallation et la reconstruction; la bonne gouvernance grâce à l'obligation redditionnelle, l'efficacité et la transparence; et la protection garantie des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la bonne gouvernance, je tiens à dire que les mécanismes pour le recouvrement des recettes se sont améliorés et que les dépenses ont été soumises à un contrôle strict afin de garantir une gestion fiscale et monétaire prudente et une responsabilité publique. La situation des droits de l'homme s'est énormément améliorée et demeure l'axe central des efforts que nous continuons de déployer en vue de relever les défis de la réconciliation nationale. Dans la poursuite de cet objectif, le Président Taylor tient régulièrement des consultations avec les dirigeants de l'opposition, de la société civile, des groupes religieux et de la presse sur des questions d'intérêt national.

Je voudrais également dire qu'en réponse à la politique d'inclusion du Président Taylor, les dirigeants politiques de l'opposition ont effectué, en mai de cette année, une visite aux États-Unis et dans certaines capitales européennes pour sensibiliser la communauté internationale et les gouvernements donateurs aux problèmes que rencontre le Libéria après les conflits et pour solliciter leur aide.

Dans sa déclaration à la quatrième Réunion ministérielle de la Conférence spéciale ad hoc sur le Libéria, qui s'est tenue le 3 octobre 1997, le Secrétaire général a souligné l'engagement du Gouvernement en faveur de la reconstruction nationale. Il a instamment prié la communauté internationale de lui fournir l'assistance nécessaire pour réaliser cet objectif. Une conférence des donateurs s'est par la suite tenue à Paris, en avril 1998. Un montant de 230 millions de dollars des États-Unis a été annoncé au titre de la contribution au programme de reconstruction nationale du Libéria. Il est toutefois décourageant de constater que les donateurs n'ont pas encore honoré leurs engagements. Nous faisons sincèrement appel à leur bon cœur pour qu'ils considèrent les circonstances difficiles de la reconstruction

après les conflits. Nous voulons absolument moderniser l'économie, revitaliser les activités productives, rénover l'infrastructure sociale et améliorer le niveau de vie de tous les Libériens. Malheureusement, ces efforts ne sauraient être entrepris sans le soutien et l'aide de la communauté internationale.

L'évolution de la mondialisation pose des menaces énormes pour les nations faibles et vulnérables, qui sont continuellement en marge du système économique mondial. Pour la plupart des pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, dont le Libéria, la menace de la dette et l'inégalité des flux commerciaux sont des problèmes éternels qui font obstacle à leur développement socio-économique et à leur réintégration dans l'économie mondiale.

L'énorme fardeau de la dette dont a hérité le Libéria demeure un obstacle majeur à nos efforts de reconstruction d'après-guerre. L'encours de notre dette s'élève à 3 milliards de dollars, ce qui signifie que chaque homme, femme et enfant libérien supporte le poids de 1 200 dollars de dette. Dans un pays où le revenu par habitant atteint à peine 275 dollars, il ne sera peut-être jamais possible de rembourser cette obligation financière colossale. De plus, étant donné le coût de la réhabilitation et de la réinstallation, il faut impérativement que notre demande d'allègement de la dette soit prise en considération. Nous entreprenons continuellement des réformes économiques afin de répondre aux besoins énormes de notre peuple et aux exigences de la communauté internationale. Pour toutes ces raisons, nous demandons à nos crédettes d'envisager de soulager le Libéria de cette énorme charge financière.

Cet allègement de la dette devrait être envisagé sur une base humanitaire, sachant qu'une telle mesure consoliderait la paix existante, stimulerait le relèvement et encouragerait la stabilité sociale et politique. Nous pensons que cela permettrait au Libéria de s'insérer, comme il le souhaite, dans l'économie mondiale en pleine évolution.

Le règlement de la crise civile libérienne n'aurait pas été possible sans la coopération étroite existant entre la communauté internationale et le peuple libérien. Nous pensons que le degré élevé de collaboration entre le Libéria et la communauté internationale devrait continuer de guider nos futurs efforts au Libéria sorti du conflit afin que les acquis de toutes les parties soient préservés.

Dans notre programme de reconstruction, de relèvement et d'apaisement, la condition des femmes et des enfants est essentielle, car la reconstruction ne peut réussir si le sort des femmes et des enfants n'est pas pris en compte.

Nous mettons donc en place des programmes qui mettent l'accent sur les possibilités en matière d'éducation et sur la protection des droits des femmes et des enfants.

Au cours des deux dernières années, le Libéria a systématiquement recherché la levée de l'embargo sur les armes de 1992 que lui avait imposé le Conseil de sécurité. Notre demande se fonde sur une position juridique de principe selon laquelle la guerre civile au Libéria, qui a nécessité l'imposition de l'embargo, a effectivement pris fin le 2 août 1997 avec la mise en place d'un gouvernement civil élu. De ce fait, l'intention de l'embargo sur les armes — réduire la guerre et la prolifération des armes au Libéria — ne s'impose plus.

Dans notre requête au Conseil demandant la levée de l'embargo, nous avons fait allusion au communiqué final de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de 1996-1997 dans lequel l'organisation régionale levait l'ensemble des sanctions et embargos imposés contre le Libéria et demandait à la communauté internationale d'en faire autant. Il faut noter que c'est la CEDEAO qui a relevé la nécessité d'imposer un embargo sur les armes contre le Libéria et de demander à la communauté internationale, y compris au Conseil, d'appuyer l'embargo.

Le Gouvernement libérien continue d'insister sur le fait que l'embargo sur les armes à l'encontre du Libéria, imposé par le Conseil de sécurité, est injuste. Il n'y a pas de critères précis ni d'échéance pour sa levée. Il a été prorogé indéfiniment sans explication. Le Gouvernement libérien réitère que le refus continu du Conseil de lever l'embargo sur les armes enfreint tout à fait la souveraineté du Libéria, souveraineté que la Charte des Nations Unies protège. Comme tous les États Membres, le Libéria a le droit indiscutable de se défendre et de défendre tous ceux qui vivent à l'intérieur de ses frontières. L'attitude du Conseil sur cette question revient à n'attribuer qu'une souveraineté partielle à un État Membre de l'Organisation et à entraver sa liberté.

L'embargo sur les armes a créé un déséquilibre et peut avoir des conséquences négatives pour la paix et la sécurité. Les progrès importants réalisés dans la destruction des armes au Libéria ont été suivis d'une agression transfrontière. L'embargo sur les armes à l'encontre du Libéria ne contribue pas à la paix dans la sous-région, mais engendre une situation précaire d'insécurité et de suspicion qui pourrait conduire à l'instabilité. Une telle situation ne doit pas exister dans une région où se trouvent de nombreux réfugiés et anciens combattants, où règne la pauvreté et où les conditions socioéconomiques ne font qu'empirer.

Dans nos efforts constants pour empêcher la prolifération des armes laissées par la guerre civile et pour assurer la paix et la stabilité régionales, le Gouvernement du Libéria a décidé, le 25 juillet 1999, de détruire les armes et munitions récupérées des parties alors en guerre durant le processus de désarmement. Cette opération de destruction se fait avec l'aide des Nations Unies, de la CEDEAO et du Gouvernement des États-Unis. La plupart des munitions et des armes ont été détruites. Les armes et munitions détruites, au 10 septembre 1999, comprennent : 3 156 156 cartouches et 19 297 armes de tous calibres. Les catégories d'armes détruites sont : 18 420 armes de petit calibre, 626 mitrailleuses lourdes, 150 lanceurs antichar, 63 mortiers, 26 fusils sans recul, 9 fusils et obusiers et 3 lance-roquettes, soit au total 19 297 pièces.

La destruction de ces armes et munitions n'enlève rien à la nécessité de lever l'embargo sur les armes. Cette destruction représente une transition d'une situation de guerre à une culture de paix. Cette dernière rétablit le droit souverain du Libéria à s'équiper et maintenir un arsenal national, sous l'égide d'une armée nationale restructurée, assurer une obligation redditionnelle et répondre à la responsabilité constitutionnelle du gouvernement élu de garantir la sécurité nationale.

Les efforts internationaux du Libéria visent la paix et la sécurité, d'abord dans notre sous-région, et plus généralement dans le monde. Notre stabilité est intimement liée à la sécurité dans la sous-région de l'Afrique occidentale. C'est dans ce contexte que le Président Taylor a pris des initiatives audacieuses qui ont sensiblement contribué à la paix en Sierra Leone. Le Libéria a toujours estimé que le conflit en Sierra Leone était d'abord de nature interne. Notre insistance à aboutir à un règlement négocié, au lieu du recours à la force et à la violence, s'inspire de notre expérience nationale quant à l'inutilité et au danger de la confrontation armée.

À cet égard, mon gouvernement a participé à divers pourparlers, qui ont conduit à la signature historique de l'Accord de paix de Lomé. Le Libéria accueille actuellement deux dirigeants du conflit de la Sierra Leone à Monrovia afin de régler les divergences internes et faciliter leur retour rapide à Freetown, en vue de la mise en oeuvre sans heurt de l'Accord. Mon gouvernement est tout à fait attaché au processus de paix en Sierra Leone et fera tout son possible pour que la paix et une situation normale reviennent dans cette République soeur.

Nous faisons nôtre la recommandation du Secrétaire général au Conseil de sécurité, concernant la création d'une

force de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone. Nous pensons que celle-ci appuiera et renforcera les efforts de la CEDEAO.

Le Libéria s'inquiète de la situation à ses frontières avec les pays voisins, notamment la Guinée. Nous avons connu deux incidents d'agression armée le long de notre frontière septentrionale, qui ont occasionné des pertes humaines et matérielles, et le déplacement de personnes. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de nous fournir l'aide requise afin que notre gouvernement puisse faire face aux problèmes de réfugiés et de personnes déplacées, et traiter les crises humanitaires résultant de l'attaque perpétrée par des dissidents. Nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général s'est associé à cet appel à l'aide.

Le Libéria est déterminé à rechercher une solution pacifique au problème qui se pose le long de la frontière entre la Guinée et le Libéria et il réaffirme son attachement à la pratique de relations de bon voisinage. Nous demandons à la communauté internationale de tenir dûment compte de la vulnérabilité de la sous-région en raison du grand nombre de réfugiés et des crises humanitaires qui l'accompagnent. Mon gouvernement est fermement convaincu que le dialogue et la coopération entre voisins renforceront la sécurité, la paix et la stabilité dans la sous-région. En conséquence, au cours d'un minisommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, le 16 septembre 1999, le Libéria est parvenu à un accord avec la Guinée en ce qui concerne la sécurité et la coopération. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts visant à réactiver l'Union du fleuve Mano.

Depuis 1992, le développement économique de l'Afrique s'est heurté à de nombreux obstacles. Ses exportations, ses importations, le volume des investissements étrangers directs et l'aide étrangère au développement sont en diminution constante. Cette situation est aggravée par le fardeau sans cesse croissant de la dette, qui est estimée à 300 milliards de dollars. Ces tendances négatives freinent l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, ce qui entraîne sa marginalisation. C'est pourquoi nous demandons la création d'un environnement économique plus favorable qui tienne compte des problèmes qui sont spécifiques à l'Afrique.

Nous félicitons le Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour aider à créer un environnement économique propice pour l'Afrique, comme cela est souligné dans son

«Rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (S/1999/1008). En outre, nous réaffirmons notre attachement aux dispositions de la déclaration d'Alger de l'Organisation de l'unité africaine concernant l'établissement d'un partenariat international authentique.

Nous nous félicitons de l'offre faite par le Président Bill Clinton des États-Unis d'annuler la dette des pays les plus pauvres du monde, y compris le Libéria.

En tant que signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, mon gouvernement a pris des mesures pour améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent l'éducation et la formation de l'enfant. Nous réaffirmons donc ici notre attachement à la réadaptation et la réinsertion des enfants dans la société civile, conformément à la Déclaration de Maputo adoptée par l'OUA. Nous demandons en conséquence à la communauté internationale d'appuyer les efforts qui sont faits à cet égard.

Le Libéria est convaincu que l'unification de la Chine devrait être recherchée par des voies pacifiques et que même s'il s'agit d'une question qui doit être réglée par le peuple chinois lui-même, il est néanmoins nécessaire que l'Organisation des Nations Unies examine la situation internationale exceptionnelle dans laquelle se trouve la République de Chine à Taiwan. Ce faisant, l'ONU garantira que les droits fondamentaux de 22 millions de personnes de participer aux travaux et aux activités des Nations Unies soient respectés, et cela sera à l'honneur de ce grand organisme international. La République de Chine à Taiwan a apporté une contribution substantielle à la communauté internationale dans le domaine de l'assistance technique et de l'assistance au développement et a montré son profond attachement aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'économie de marché et au multilatéralisme. Le développement économique et politique sans pareil de la République de Chine à Taiwan a fait que son peuple souhaite vivement participer aux activités internationales.

La résolution 2758 (XXVI) dénie néanmoins à plus de 22 millions de personnes le droit de participer aux activités des Nations Unies et va à l'encontre du principe de l'universalité consacré dans la Charte des Nations Unies. En tenant compte du climat international en mutation, caractérisé par l'interdépendance économique mondiale, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies revoie cette résolution injuste alors qu'elle aborde un nouveau siècle. Le Libéria est convaincu que la République de Chine à Taiwan peut jouer un rôle plus important et plus bénéfique dans la

communauté des Nations Unies et qu'elle désire jouer ce rôle. Le Libéria demande instamment aux Nations Unies d'adopter rapidement une résolution satisfaisante pour la participation de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je dirai que depuis sa création l'Organisation des Nations Unies a représenté les aspirations légitimes de l'humanité. En dépit de ses lacunes, nous continuons de la considérer comme telle. Le Libéria ne saurait trop insister sur le fait qu'il appuie les réformes en cours aux Nations Unies. Il y a 25 ans, le Libéria a demandé une révision de la Charte des Nations Unies afin d'assurer son efficacité face à certains des problèmes fondamentaux qui continuent de se poser à la communauté mondiale.

Bien que nous n'ayons pas bénéficié d'un appui international suffisant pour accélérer le rythme de notre progrès pour reconstruire notre pays, le Libéria est très reconnaissant pour l'appui vital qu'il a reçu, en particulier dans les domaines de la réadaptation et de la réinsertion des anciens combattants et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées. Ce n'est sans doute pas délibéré, mais il est regrettable que la question des réfugiés africains n'ait reçu que peu d'attention de la part de la communauté internationale, à l'instar de la question des besoins en développement du continent. L'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que dans son programme, le traitement accordé aux réfugiés dans le monde soit impartial et ne lèse pas une région particulière.

Si cet organe mondial s'attache à promouvoir le développement durable, à rechercher la paix mondiale et à préserver le progrès de l'homme, et si nous comprenons que pour réussir nous devons nous consacrer à nouveau à des objectifs élevés et stimulants, alors nous pourrions vraiment assurer un avenir à toute l'humanité, quel que soit notre lieu d'origine.

Au Libéria, nous avons élaboré quatre stratégies pour le nouveau millénaire : premièrement, éradiquer l'ignorance et la maladie — en particulier la pandémie du VIH/sida — et la pauvreté, et promouvoir les droits de l'homme; deuxièmement, renforcer la pleine capacité de l'Organisation des Nations Unies de préserver efficacement le système international; troisièmement, promouvoir l'harmonie universelle et la mondialisation; et quatrièmement, protéger l'humanité contre le fléau de la guerre nucléaire, chimique et biologique, et préserver notre écosystème.

Au moment où nous abordons un nouveau millénaire, nous devons évaluer de nouveau nos engagements et prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie dans notre monde dans le respect strict de la dignité de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Maldives, S. E. M. Fathulla Jameel.

M. Jameel (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale. C'est un hommage qui est rendu à sa riche expérience et à son grand pays, la Namibie.

Son prédécesseur, M. Didier Operti de l'Uruguay, mérite également notre reconnaissance pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses responsabilités importantes.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dévouement et son attachement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

Alors que nous sommes réunis pour la dernière session du siècle, et, en fait, du millénaire, nous devons faire face à un avenir riche aussi bien de promesses que de dangers, d'espoirs et de craintes, d'opportunités et de défis. Nous ne pouvons pas assurer un meilleur avenir tant que nous n'aurons pas réglé les causes essentielles des problèmes de notre temps. L'Organisation des Nations Unies, en tant que seule organisation réellement mondiale, est la mieux à même d'aborder ces problèmes. C'est pourquoi il importe de réaffirmer son rôle, qui doit être au centre de nos efforts pour reconstruire un ordre mondial plus juste dans lequel la sécurité humaine est garantie.

Depuis la création de l'Organisation, les petits États ont acquis une voix légitime dans la diplomatie multilatérale. J'ai le plaisir aujourd'hui de souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. En tant que petits États, les Maldives et les trois nouveaux Membres partagent de nombreux intérêts et préoccupations essentiels à notre survie et notre progrès communs.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins. C'est donc l'occasion de faire le bilan de nos réalisations passées et de définir des approches novatrices qui nous permettront

d'aborder les problèmes actuels et futurs. À la veille du nouveau siècle et du nouveau millénaire, nous avons élaboré Vision 2020 pour notre pays, en nous inspirant des leçons du passé. Cette Vision définit les principales orientations pour les 20 ans à venir. Nous envisageons une communauté juste, protectrice et pacifique. La bonne gouvernance, la démocratie et le bien-être de la population doivent continuer d'être au coeur des préoccupations de notre pays. Nous voulons une société où l'égalité entre les sexes devienne une réalité et où chacun ait la possibilité de s'épanouir. Nous voulons que nos enfants soient heureux, créatifs et en sécurité.

Nous ne pouvons atteindre ces objectifs que grâce à un niveau élevé de progrès économiques et sociaux. Toutefois, nos ressources sont faibles. Nous devons faire face à de nombreux dangers naturels mais aussi à différentes menaces dues à l'homme. Notre détermination à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés n'en reste pas moins ferme. Mais pour y arriver, nos propres efforts doivent être appuyés par un environnement international favorable. C'est ce dont nous avons besoin et c'est ce que nous demandons.

Toutefois, il semble malheureusement imminent que nous allons nous voir privés de cet environnement favorable. Il est prévu que les Maldives ne figurent plus sur la liste des pays les moins avancés (PMA) à partir de l'année prochaine. Nous n'aimons pas trop nous voir affublés de cette étiquette de PMA. Nous aurions aimé entrer dans le nouveau millénaire en tant que pays autonome. Cependant, la fierté nationale ne peut transcender les dures réalités économiques. Notre économie est limitée et a une base très étroite. Notre capacité de diversification économique dans un avenir proche reste faible. Ce passage à une autre catégorie nous imposerait donc un fardeau insupportable. L'Assemblée générale doit revoir, cette année, le processus de sélection et les critères pris en considération. Je vous demande de bien vouloir tenir compte des réalités sur le terrain. Je vous demande de regarder au-delà des indicateurs abstraits pour voir la vulnérabilité inhérente aux petits États. Le Président des Maldives a déjà fait part de nos préoccupations au Président du Conseil économique et social. Le Commonwealth a fermement appuyé notre position.

La libéralisation du commerce et la mondialisation de l'économie ont créé des possibilités réelles d'augmenter la croissance économique, mais ont toutefois eu pour conséquence d'ouvrir une voie économique particulièrement difficile pour les pays en développement. La mondialisation doit se poursuivre sans marginalisation ni appauvrissement accru. Les sept pays de l'Association sud-asiatique de coopération technique (ASACR) travaillent ensemble afin

d'améliorer leurs perspectives dans le nouvel environnement économique international grâce à une plus grande coopération régionale.

Toutefois, il est préoccupant de voir qu'au niveau mondial, les disparités entre les pays riches et les pays pauvres ont atteint des proportions tragiques. À ces réalités économiques défavorables s'ajoutent des vues divergentes au sein de la communauté internationale quant à la promotion d'une plus grande égalité. Des programmes d'aide venaient auparavant compléter l'épargne nationale dans les pays bénéficiaires, mais aujourd'hui ces programmes ne permettent même pas de subvenir aux besoins des démunis, ce qui fait qu'un grand nombre de pays en développement n'ont d'autre choix que de remplacer leurs projets de développement par des programmes de subsistance. L'accent mis actuellement par la communauté internationale sur l'élimination de la pauvreté ne fait que souligner les échecs passés dans ce domaine car nous n'avons pas réussi à combler le fossé entre les riches et les pauvres. Il est décourageant de noter que ce fossé s'est élargi deux fois plus depuis 1950.

Je suis heureux de constater qu'un certain nombre d'initiatives internationales relatives à des questions sociales ont été lancées au cours de ces 10 dernières années. Les Maldives attachent une grande importance à la réalisation des engagements de Copenhague et à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Nous attendons avec intérêt les réunions d'évaluation de l'année prochaine afin de relancer nos activités. En Asie du Sud, les Maldives ont appelé à l'élaboration d'une charte sociale qui institutionnaliserait le développement social dans la région. Nous demandons également une convention de l'ASACR portant sur les mécanismes régionaux permettant de promouvoir et de protéger le bien-être des enfants. J'espère que cette convention pourra être adoptée alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'ordre du jour international en matière de questions sociales est très exigeant. Aucun gouvernement national ne peut s'y attaquer tout seul. La coopération entre les États et les partenariats avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont essentiels pour remporter la victoire sur ce terrain. Par ailleurs, notre approche de la performance économique doit être davantage réorientée vers la sécurité humaine et la sûreté écologique. Nous devons tempérer notre obsession de croissance économique par des préoccupations liées à la qualité de la vie. Nous reconnaissons tous l'importance du développement durable. Nous convenons tous de la nécessité de prendre des mesures

efficaces au niveau mondial si nous voulons que les progrès que nous réalisons ne portent atteinte à l'environnement. Pourtant, le message clair issu de l'évaluation du Programme d'action de la Barbade, qui s'est terminée la semaine dernière, reflète un engagement faible et une mise en oeuvre déficiente. Nos actes doivent être à la hauteur des sentiments que nous avons exprimés. Nous devons tenir nos promesses.

Les petits États insulaires en développement n'ont pas beaucoup de possibilités d'agir seuls. Dès lors, la coopération internationale est indispensable pour assurer que les stratégies de développement durables soient viables. Il est également nécessaire d'aider ces États à s'adapter aux dangers posés par le réchauffement de la planète et les changements climatiques.

Comme nous l'avons dit à plusieurs occasions, les Maldives pourraient bien disparaître si le niveau de la mer s'élevait d'un mètre. Un grand nombre d'autres régions à basse altitude connaîtraient le même sort. Si le niveau de la mer augmentait d'un mètre, les pays développés seraient également touchés et l'impact direct sur la biodiversité serait incommensurable. Les Maldives sont donc profondément déçues par le manque d'action en ce qui concerne l'application des engagements pris à la Barbade.

Alors que les grandes puissances peuvent sans doute garantir leur propre sécurité, les petits États dépendent des institutions de sécurité collective. J'ai le plaisir de rappeler qu'il y a 10 ans, l'Assemblée a adopté la résolution 44/51, reconnaissant que la communauté internationale avait l'obligation d'assurer la protection et la sécurité des petits États. Nous sommes reconnaissants envers la communauté internationale d'avoir appuyé notre initiative dans ce domaine, toutefois nous restons préoccupés par le fait que, de plus en plus, la réponse de l'ONU face aux crises, notamment aux crises impliquant des petits États, s'est souvent avérée lente et inefficace.

Il est regrettable que nous abordions le nouveau siècle et le nouveau millénaire en traînant encore un grand nombre de problèmes non réglés et profondément enracinés auxquels l'ONU était déjà confrontée à sa naissance.

Parmi ces problèmes figure celui du Moyen-Orient. La paix dans cette région continue de se dérober. Quelques pas hésitants ont été faits mais les principales questions n'ont toujours pas été réglées. Les Maldives ont accueilli avec enthousiasme le processus de paix au Moyen-Orient dès son début. Nous sommes déçus face à la lenteur des progrès et nous espérons que l'on fera des efforts plus

sincères et plus courageux pour instaurer la paix. Une fois de plus, nous exprimons notre plein soutien à la cause palestinienne et nous demandons la pleine application des résolutions pertinentes de l'ONU en vue d'une paix durable dans la région.

Huit ans après la guerre du Golfe, il reste encore beaucoup de problèmes en suspens qui menacent la sécurité et empêchent tout progrès dans la région. Les Maldives lancent un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles appliquent rigoureusement les résolutions de l'ONU sur cette question. Nous déplorons la suspension des négociations entre le Koweït et l'Iraq sur des problèmes bilatéraux qui n'ont pas encore été réglés, notamment la question des personnes disparues, et nous estimons que la solution à ces questions doit être recherchée dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU. Les Maldives réaffirment leur soutien inébranlable à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït. Nous réitérons notre conviction qu'il incombe à l'ONU de garantir la sécurité et l'intégrité territoriale de tous les États Membres, y compris des petits États.

Au cours des années qui ont suivi la fin de la guerre froide, la promesse de développement et d'une plus grande liberté a été amèrement trahie. Au lieu de voir le triomphe des droits de l'homme et des droits légitimes des communautés à avoir leur propre identité et leurs propres valeurs morales, ce sont l'ethnocentrisme arrogant et l'intolérance qui semblent prédominer. En fait, la désintégration violente des États et les guerres civiles ont abouti aux crimes les plus odieux contre l'humanité. Des aspirations réelles se sont souvent heurtées à la force brutale, comme en Bosnie et au Kosovo. Les différends qui persistent au Cachemire, par exemple, continuent d'infliger un lourd tribut aux populations et de mettre constamment en danger la sécurité tant aux plans régional qu'international.

Les stratégies de dissuasion nucléaire qui, prétendument, reposent sur la menace crédible de destruction massive ne sauraient se justifier d'un point de vue moral. Nous saluons les mesures qui viennent d'être adoptées en vue de renforcer la sécurité nucléaire mais nous continuons d'être préoccupés par le risque accru de guerre nucléaire qui accompagne la prolifération. Le Gouvernement des Maldives est fermement partisan de la non-prolifération. Nous sommes convaincus que le monde serait plus sûr s'il était débarrassé des armes nucléaires. C'est pourquoi nous espérons que le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires permettra de réaliser des progrès dans tous les aspects du régime de non-prolifération.

La poursuite d'un grand nombre de conflits et l'apparition de plusieurs autres jettent le doute sur l'efficacité de l'Organisation. Ce n'est pas simplement le passage du temps qui fait que la réforme et la restructuration de l'ONU sont nécessaires. L'argument le plus convaincant est le besoin urgent d'améliorer la capacité de l'ONU pour qu'elle puisse réaliser les objectifs au nom desquels elle a été créée. Toute réforme doit être entreprise dans ce sens. Elle devrait rendre l'ONU plus démocratique et plus transparente et également renforcer sa capacité à garantir l'égalité entre les nations.

Au seuil du nouveau siècle, le monde est arrivé à un tournant décisif. Nous disons adieu à un millénaire pour entrer résolument dans le suivant. Il sera alors essentiel de faire preuve d'un engagement plus ferme en faveur du multilatéralisme. Un grand nombre de dangers auxquels nous sommes confrontés ne reconnaissent pas les frontières nationales. Le monde est devenu étroitement imbriqué et les communautés sont de plus en plus interdépendantes de part et d'autre des frontières nationales, exigeant par là même une approche mondiale pour répondre à des problèmes mondiaux. Les progrès dans le domaine des sciences et des technologies nous donnent des raisons d'espérer que nous pourrions surmonter plusieurs des défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Ces progrès s'accompagnent d'une nouvelle conception de la coopération et d'une nouvelle intelligence émotionnelle. Nous devons encourager ces aspects positifs et éliminer ceux qui sont négatifs. Toutefois le nouveau siècle n'ouvrira pas la voie à un âge nouveau si l'espoir et le progrès ne deviennent pas universels.

Le nouveau millénaire ne verra pas naître une politique mondiale éclairée tant que le droit ne l'emportera pas sur la force et que les politiques de deux poids deux mesures ne céderont pas la place à la justice pour tous. Tel est le défi du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les explications de vote sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Akinsanya (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane a écouté attentivement les remarques faites par notre collègue, le Ministre des affaires étrangères du

Cameroun, concernant le différend frontalier maritime avec le Nigéria.

Comme on le pense très souvent, qui ne dit rien consent, c'est pourquoi j'ai demandé à exercer mon droit de réponse. Nous sommes en effet surpris que cette affaire dont la Cour internationale de Justice est actuellement saisie et qui devrait donc être laissée aux soins de la justice ait été soulevée en cette instance.

En tant que membre honorable de la communauté internationale, le Nigéria poursuit sur la voie de la paix et du règlement à l'amiable de tous ses différends, conformément à la ligne de conduite que nous avons eu coutume de suivre dans notre sous-région et ailleurs dans le monde, et qui a été chaleureusement saluée par de nombreuses délégations au cours même de la présente session.

Le Nigéria entretient des relations excellentes avec tous les pays, à commencer par ceux de notre sous-région et nos voisins, notamment la République du Cameroun, et il entend maintenir ce type de relations. Notre pays ne nourrit aucune ambition territoriale à l'égard de quelque pays que ce soit. C'est pourquoi nous refusons de nous laisser entraîner dans de vaines polémiques avec le Cameroun, en particulier parce que nous sommes certains que la justice l'emportera avec le temps.

Le Nigéria, comme tout État souverain, se réserve le droit de déployer ses forces armées sur son propre territoire afin de protéger ses frontières et d'en assurer la sécurité; la question du retrait de ses forces ne devrait donc pas être soulevée.

Les autres questions soulevées par le Ministre des affaires étrangères du Cameroun sont des questions qui sont tranchées par des processus judiciaires pertinents. C'est pourquoi elles ne justifient pas une réponse de notre part dans cette instance.

Enfin, qu'il me soit permis de préciser que le Nigéria est fermement attaché à la recherche de solutions pacifiques et à l'amiable aux différends.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Les représentants du Rwanda et du Burundi viennent, une nouvelle fois aujourd'hui, de proférer des inepties et de tenir des propos mensongers inqualifiables quant au rôle néfaste que leurs pays respectifs jouent de par le caractère insensé et injuste de leur invasion de la République démocratique du Congo. Leurs interventions ne sont pas dignes d'un quelconque commentaire de la part de ma délégation.

Elles n'ont d'ailleurs pour effet que de distraire et d'insulter l'intelligence des membres éminents de l'Assemblée.

Ma délégation rappelle que S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale, chef de la délégation congolaise à la présente session de l'Assemblée générale, vous a déjà exposé, avec clarté et éloquence, la situation dramatique qui prévaut actuellement dans mon pays. Ma délégation aurait, néanmoins, souhaité que celle du Rwanda en particulier se présente devant nous aujourd'hui avec un message de paix. Il n'en est rien. Bien au contraire, il y a à peine quelques heures, les troupes rwandaises ont encore lancé une offensive majeure sur le front de Cabinda, à environ 180 kilomètres au sud-est de la ville diamantifère de Mbuji Mayi. Cette énième violation du cessez-le-feu signé à Lusaka par toutes les parties est intolérable et ne peut être acceptée.

(L'orateur poursuit en anglais)

Soyons extrêmement clairs. Que veut le peuple congolais? Nous voulons que tous les Rwandais — tous — s'en aillent du Congo. Nous voulons que les Ougandais s'en aillent du Congo. Nous voulons que les Burundais s'en aillent du Congo. Et c'est tout. Nous les invitons tous, avec leurs forces militaires non invitées, à retourner pacifiquement dans leurs pays respectifs, par la même voie et les mêmes routes que celles qu'ils ont empruntées lorsqu'ils ont envahi la République démocratique du Congo.

(L'orateur reprend en français)

Tout le reste n'est que littérature et histoire. Une histoire tragique écrite et gravée du sang des innocentes victimes congolaises, lesquelles paient un lourd tribut aux visées irrédentistes des agresseurs, véritables Attila des temps modernes. Le Gouvernement et le peuple congolais sont déterminés à défendre, même au prix du sacrifice suprême, chaque pouce, chaque parcelle de son territoire national, afin de préserver son indépendance et sa souveraineté.

Mon gouvernement en appelle de nouveau à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Organisation des Nations Unies afin que celles-ci s'investissent pleinement et d'urgence pour parvenir dans les plus brefs délais à une solution pacifique et durable pour l'ensemble de la région des Grands Lacs. Faute d'accorder à cette situation explosive toute l'attention qu'elle continue de requérir, la communauté internationale, par son silence et son activité timide et non

adaptée à la gravité des violations du droit international constatées sur le terrain, pourrait avoir sur sa conscience la responsabilité du désastre humanitaire qui s'annonce. La République démocratique du Congo, mon pays, continue et continuera de tirer la sonnette d'alarme pour que la communauté internationale soit tenue au courant et prenne effectivement toutes ses responsabilités.

M. Mwandembwa (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration, la République du Burundi a allégué que la Tanzanie abritait des rebelles burundais, ou des bases rebelles burundaises, sur son territoire. J'aimerais mettre les choses au clair en affirmant catégoriquement que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie n'a jamais eu, et n'a pas de bases rebelles burundaises à l'intérieur de son territoire. La Tanzanie a beaucoup de camps de réfugiés. La Tanzanie reconnaît également qu'elle a accueilli beaucoup de réfugiés venant de la République du Burundi, et nous avons placé ces réfugiés dans ces camps. Mais ces camps ne sauraient être considérés comme des bases rebelles, parce qu'ils sont sous la supervision du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui peut confirmer que ces camps ne sont pas utilisés comme bases par des rebelles burundais.

M. Kouomegni (Cameroun) : Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour le Cameroun, le vent positif qui souffle actuellement sur les institutions du Nigéria, avec l'avènement d'un gouvernement démocratiquement élu, suscite de grands espoirs pour beaucoup, y compris pour nous au Cameroun, notamment pour ce qui est d'une solution pacifique à la crise qui nous oppose sur nos frontières terrestres et maritimes.

Néanmoins, la délégation du Cameroun ne peut pas manquer à son devoir d'informer l'Assemblée générale et les Nations Unies sur un certain nombre de faits inquiétants. Premièrement, c'est que depuis que je suis ici à l'Assemblée générale, mon Gouvernement m'a signalé des incidents à notre frontière commune et des incidents initiés par les forces armées du Nigéria, et j'ai été amené à signer une note verbale de protestation à cet effet en indiquant les différents points où ces incidents ont eu lieu.

À cela s'ajoute qu'il y a quelque temps, le Gouvernement nigérian, qui avait adhéré à la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice de La Haye, comme le Cameroun, vient d'émettre des réserves par rapport à cette adhésion. Ce qui veut dire en clair maintenant que si nous avons un différend particulier avec le Nigéria, notamment sur les autres parties de notre frontière, qui posent encore problème, nous ne serons pas à même de saisir la Cour

internationale de Justice. Et ceci fait que si nous avons d'autres conflits, il ne resterait peut-être que la voie de la force pour chercher une solution.

Par ailleurs, nous continuons de constater que certains hauts dirigeants du Nigéria, pas nécessairement au plus haut niveau, mais certains dirigeants du Nigéria donnent des interviews, parlent à la presse et font comprendre que quelle que soit la décision de la Cour internationale de Justice, il ne sera pas question que le territoire de Bakassi, qui est une partie du territoire du Cameroun, soit restitué au Cameroun.

Il y a donc des faits énormément inquiétants, et nous disons qu'il y a un bon vent qui souffle au Nigéria, le Nigéria est en train de revenir normalement sur la scène internationale, mais nous pensons que le Nigéria devrait, ce faisant, respecter les principes et les normes de la société internationale.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*) : Fidèle à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Lusaka, ma délégation ne gaspillera pas le temps précieux de l'Assemblée générale en répondant une fois de plus aux allégations et aux élucubrations infondées de la délégation de la République démocratique du Congo. Je voudrais donc inviter les États Membres à se reporter aux faits exposés dans la déclaration précédente de ma délégation, faite le 29 septembre 1999 dans l'exercice du droit de réponse après la déplorable prestation de la délégation de la République démocratique du Congo.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Je voudrais pour terminer revenir sur ce qu'a dit tout à l'heure le Ministre du Rwanda sur l'incident décrit par le représentant de la République démocratique du Congo. Je ne sais pas d'où ce représentant tire cette information, mais elle est erronée. S'il avait pu suivre les informations de sources internationales, il aurait appris que ce sont en fait les troupes de la République démocratique du Congo et leurs alliés qui ont lancé l'assaut précédent. Nous avons déjà commencé une lettre au Conseil de sécurité pour dénoncer cette violation du cessez-le-feu. J'ai le plaisir de dire que la communauté internationale a déjà réagi à la déclaration de ce cessez-le-feu en nous disant de continuer car, nous dit-on : « nous avons besoin de paix, pas seulement pour le Congo mais pour toute la région et pour le monde entier ».

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Je vous prie d'excuser ma délégation de reprendre une nouvelle fois la parole à ce stade avancé de nos débats, mais ma déclaration sera extrêmement brève. Ma délégation aimerait d'abord

dire à mon compatriote, le représentant du Rwanda, qu'elle est assez satisfaite de constater que le représentant du Rwanda reconnaît la présence de troupes rwandaises à Kabinda, c'est-à-dire à 2 000 kilomètres des frontières entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Cela dit, pour ne pas perdre le temps de l'Assemblée, ma délégation voudrait dire qu'elle s'en tient strictement au droit de réponse qu'elle a exercé ce jour.

M. Ntahomvunkiye (Burundi) : En réponse, à mon tour, à la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo faite dans l'exercice du droit de réponse, je voudrais souligner que la position de mon pays a déjà été expliquée en long et en large dans toutes les rencontres organisées depuis que la guerre a éclaté en République démocratique du Congo, spécialement lors des nombreuses sessions tenues à Lusaka et que, à l'issue de ces débats, le Burundi n'a pas été reconnu comme belligérant. Des médiateurs, des observateurs, des envoyés spéciaux étaient présents et, pour les mêmes raisons que j'ai avancées tout à l'heure dans ma déclaration officielle, le Burundi n'a pas été reconnu comme agresseur de la République démocratique du Congo. Ayant fait état des préoccupations de sécurité à la frontière commune avec le Congo, suite aux troubles causés par la guerre du fait de la présence des bandes armées appelées FDD, le Burundi reste régulièrement convié — et continuera de l'être, nous l'espérons — à tous les pourparlers et à toutes les démarches tendant à apaiser cette situation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons écouté de nombreux dirigeants de ce monde et chefs de délégation réfléchir sur l'état du monde et nous faire part de leur point de vue sur les progrès réalisés par la communauté internationale au cours des 54 dernières années. Le leitmotiv des déclarations de presque toutes les délégations et tous les orateurs était la nécessité de créer un monde de paix, de sécurité et de développement pour l'humanité.

Je voudrais maintenant faire quelques observations concernant certaines questions soulevées au cours de ces deux semaines de débat général. La plupart des intervenants ont abordé sous divers aspects le problème de la mondialisation. Un net consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un partage équitable entre les nations et les peuples des bienfaits de la mondialisation — ressources, marchés mondiaux, technologies mondiales et idées mondiales. De nombreux orateurs ont défendu l'idée que la majorité des pays en développement sont trop faibles pour profiter pleinement des nouveaux avantages que procure la mondialisation et qu'ils courent souvent le risque, au contraire, de se voir

encore plus marginalisés. Ils ont argué que pour que ces États puissent profiter de la mondialisation, le système multilatéral doit être renforcé, et que l'ONU, notamment, a besoin de soutien dans ses travaux pour la paix internationale, la sécurité humaine, la prospérité et le développement durable.

La pauvreté est apparue, dans les discours de nombreuses délégations, comme la principale cause de certains des problèmes de ce monde, tel que les conflits politiques, la dégradation de l'environnement, la violence et la criminalité. De nombreuses délégations ont vu dans le fardeau de la dette un important facteur des souffrances indicibles des femmes, des enfants et des personnes âgées dans les pays en développement. La plupart des représentants se sont accordés à dire que l'élimination de la pauvreté et la réponse aux aspirations des peuples au développement exigent une solidarité internationale authentique ainsi que des arrangements et une coopération mutuellement avantageuse entre pays développés et pays en développement.

La plupart des délégations ont abordé la question du système financier et monétaire international, dont certains ont souligné les qualités et défendu le maintien en l'état et d'autres ont déploré les lacunes, en parlant de la nécessité de renforcer le processus de réforme des institutions de Bretton Woods. D'autres encore se sont prononcés sur l'impossibilité d'une réforme du système et de la nécessité de s'en débarrasser et de le remplacer par un nouveau système plus ouvert et plus juste. Il est clair que le débat sur la question va se poursuivre dans les prochaines semaines et les prochains mois, notamment, bien sûr, pendant le Sommet du millénaire.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Je vais maintenant aborder la question des situations de conflits, des guerres régionales et autres conflits armés, un sujet qui a figuré en bonne place dans pratiquement toutes les déclarations au cours du débat général. Tous les orateurs ont reconnu la nature destructrice des guerres et des conflits armés et se sont mis d'accord pour renforcer les systèmes internationaux et régionaux de sécurité collective. Ils ont encouragé davantage le dialogue et la négociation comme moyens de résoudre les différends.

En ce qui concerne la notion d'intervention humanitaire, des orateurs ont fait valoir que le respect des droits de l'homme est devenu plus important que la souveraineté des États. Dans ce contexte, on a défendu l'idée que la communauté internationale devrait intervenir en cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, avec

ou sans l'accord préalable de l'ONU ou du Conseil de sécurité.

D'autres États Membres ont été d'avis que la nouvelle notion d'intervention humanitaire était de nature à détruire la Charte de l'ONU, en affaiblissant la souveraineté des États, et en renversant les gouvernements légitimes. Ils ont insisté sur le fait que la protection des droits de l'homme était une obligation qui incombe à tous les gouvernements dans le cadre de l'exercice de leur souveraineté et de l'ordre constitutionnel.

D'autres délégations encore, tout en rappelant l'esprit de la Charte de l'Organisation mondiale, ont insisté sur le fait que les nations ne pouvaient intervenir dans les affaires intérieures d'autres États sans un mandat précis du Conseil de sécurité.

Elles ont noté que des violations à grande échelle des droits de l'homme entraînant des situations humanitaires d'urgence exigeaient une action concertée de la communauté internationale par le biais de l'ONU, mais qu'elles ne devraient pas conduire certains États à décréter une action unilatérale et à mettre les autres devant le fait accompli, ce qui contribuerait à créer des précédents dangereux.

La plupart des délégués ont été d'avis que la question de l'intervention humanitaire devrait être l'objet d'un débat approfondi, au cours de la présente session de l'Assemblée, par exemple, au cours de l'examen du rapport du Secrétaire général.

La plupart des délégations ont convenu de la nécessité d'un désarmement général et complet. D'autres intervenants ont appelé à une adhésion stricte à la mise en oeuvre des instruments internationaux sur le désarmement. On a aussi réitéré l'appel au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive et à un contrôle efficace de la prolifération des armes de petit calibre.

Pour ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, si j'en juge par les déclarations faites par les délégations sur la réforme, la restructuration et la démocratisation de l'ONU, je dirais qu'il s'est dégagé un large consensus entre les États pour renforcer davantage le Conseil de sécurité grâce à son élargissement, en le rendant plus efficace, plus représentatif et plus disposé à relever les défis auxquels le monde fait face actuellement et auxquels il sera confronté au cours du prochain millénaire.

Beaucoup d'orateurs ont fait remarquer que la réforme de l'ONU était une condition préalable au maintien et à

l'efficacité continue de l'Organisation au cours du XXI^e siècle. D'autres ont soutenu que la façon dont l'Organisation s'est occupée de questions telles que l'élimination de la pauvreté, les conflits régionaux, le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'établissement d'un ordre économique international juste devrait déterminer son rôle au cours du prochain millénaire. En plus, on a lancé un appel sans équivoque à l'établissement de nouvelles méthodes de coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour faire progresser dans le monde les causes de la paix, de la justice et du développement.

Pour ce qui est de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, il s'est dégagé un consensus évident sur l'obligation de tous les États Membres de payer intégralement leur contribution dans les délais requis et sans condition préalable. On a mis l'accent sur le fait que l'ONU ne peut fonctionner efficacement si elle ne dispose pas de fonds et de ressources suffisants et de personnel qualifié.

Pratiquement toutes les délégations ont évoqué le sort des enfants, particulièrement sur le phénomène des enfants soldats. On a noté un engagement accru en faveur de la mise en place d'outils internationaux pour interdire l'utilisation des enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés, ce qui permettrait, de ce fait, de protéger les futures générations du fléau de la guerre.

Quasiment toutes les délégations ont aussi fait allusion à la pandémie alarmante du VIH/sida et elles ont exprimé leur grave préoccupation face à ce fléau. Elles ont souligné l'importance de renforcer la coopération mondiale dans la lutte contre cette redoutable maladie mortelle qui a déclaré la guerre à l'humanité.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux orateurs qui se sont montrés coopératifs dans la gestion du temps, en respectant le temps de parole facultatif de 20 minutes décidé par l'Assemblée générale. La durée moyenne d'une allocution a été de 23 minutes. Lorsque beaucoup de délégations ignorent systématiquement la limite facultative de 20 minutes, il s'ensuit une perturbation dans le calendrier des rendez-vous des chefs d'État et de gouvernement, de celui des ministres des affaires étrangères et des autres ministres, et dans celui du temps de parole alloué aux autres intervenants. On saurait gré aux délégations de continuer à respecter scrupuleusement la décision prise antérieurement sur cette question par l'Assemblée générale.

J'exprime aussi ma gratitude au Sous-Secrétaire général, M. Yongjian Jin ainsi qu'à ses assistants compétents, de

même qu'au personnel du Secrétariat pour son remarquable sens du devoir et son professionnalisme.

Cette session de l'Assemblée générale devra avoir pour principale tâche de s'efforcer à trouver des réponses aux questions soulevées au cours du débat général. Au moment où nous nous apprêtons à examiner les questions de fond restant à l'ordre du jour, à la fois pour la session plénière et pour les grandes commissions, j'espère que nous orienterons le débat sur les préoccupations, les espérances et les aspirations des délégations, telles qu'elles sont ressorties de leurs allocutions au cours des deux dernières semaines.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale a décidé de terminer son examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une annonce concernant le programme de travail de l'Assemblée générale.

J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/54/3/Add.1, qui concerne la période allant du 4 octobre au 30 novembre et qui a été distribué aux délégations ce matin. On attire particulièrement l'attention des membres sur le changement de programme en ce qui concerne l'examen du point 11 de l'ordre du jour, intitulé

«Rapport du Conseil de sécurité». Au lieu d'être examiné le jeudi 21 octobre, le point 11 de l'ordre du jour sera examiné le mercredi 20 octobre. Les listes des orateurs pour les points de l'ordre du jour mentionnés dans le document A/INF/54/3/Add.1 sont ouvertes.

La séance est levée à 15 h 10.